

# Islam belge au-delà de sa quête d'une instance morale et représentative

Felice Dassetto \*

Mars 2012

## Table des matières

1. Bref retour en arrière : une loi des cultes désuète mais toujours là .....	4
Un culte qui cherche sa place institutionnelle.....	5
2. Un rappel d'explication sur le contexte de l'islam sunnite et chiite et l'autorité.....	6
3. L'autorité musulmane sunnite dans l'islam européen et belge .....	7
L'islam dans l'État belge : la quête du chef de culte musulman .....	9
Phase 1. Le temps des ajustements crispés entre initiatives musulmanes et tâton- nements étatiques sur un fond de turbulences (années 1970-80) .....	9
Phase 2. Le choc crispé : la décennie 1990 .....	13
Phase 3. Le désordre et les nouveaux enjeux (2003 suivants).....	15
4. Un bilan de ces vingt-trente ans .....	21
a) Une parenthèse pour commencer: à propos du chef du culte démocratique- ment élu .....	21
b) Les pouvoirs publics belges .....	22
c) L'administration de l'organe central du culte.....	23
d) Les difficultés musulmanes .....	23
5. Que faire donc ? .....	24
Instance chef de culte .....	26
Besoins et attentes .....	27
Islam belge et islam importé .....	27
Leaders, intellectuels .....	28
Et en amont de tout : quel mode d'être de l'islam en Europe et en Belgique ? .....	28
Pour conclure.....	30

\* Les *Cismoc Papers on-line* sont des textes relatifs à la réalité de l'islam dans le monde contemporain. Leurs auteurs y expriment librement leurs points de vue à partir de leurs spécialisations et leurs expertises scientifiques.

\* Felice Dassetto, docteur en sociologie, professeur émérite à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique. Auteur de plusieurs travaux sur l'islam contemporain.

Pour citer ce texte : F. Dassetto, *Islam belge au-delà de sa quête d'une instance morale et représentative*, Cismoc Papers on line, mars 2012, 30 p.

Une nouvelle fois, le dossier de la construction tumultueuse de l'instance du culte musulman, sensée avoir une fonction au plan de l'ensemble du pays et de l'État<sup>1</sup>, revient à l'avant de la scène. Une nouvelle fois des solutions vont s'improviser. Cette question est sur la table depuis plus de trente ans.

Ce nouvel épisode apparaît en général, tant aux musulmans qu'aux non musulmans, comme un échec désespérant. Et, en effet, il en est ainsi.

Toutefois il faudrait prendre un peu de distance. D'abord dans tous les pays européens l'islam est confronté à la difficulté de mettre en place une autorité ou une instance. Autrement dit, ce n'est pas seulement un problème dû aux dynamiques intra belges. Nous verrons plus loin les raisons de ces difficultés et le bilan qu'on peut en tirer. Ajoutons qu'il ne faudrait pas que ces vicissitudes donnent le ton général pour regarder et apprécier le devenir de l'islam en Belgique et ce à tous les niveaux de la vie collective. Il ne faudrait pas tomber dans le catastrophisme et surtout ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Car, malgré ces vicissitudes, malgré les égarements et malgré des motivations souvent ambivalentes, des choses ont été mises en place et fonctionnent.

Que l'on pense à l'enseignement de la religion islamique. Plusieurs centaines d'enseignantes et enseignants professent dans les réseaux officiels francophone et flamand. C'est un fait important, souvent peu pris en compte, tant l'attention, parfois la fixation, s'est portée sur les mosquées et les imams. Cet investissement des pouvoirs publics belges, l'engagement et le travail des enseignantes et enseignants est un cas unique en Europe. Ils représentent un investissement considérable de la part de l'État. Cette réalité existe, fonctionne, même si elle nécessite certainement des améliorations car cette ressource importante n'est pas assez valorisée, entre autres, faute d'une direction générale efficace et réellement compétente.

Les aumôneries des hôpitaux et des prisons ont été mises en place. Des parcelles musulmanes dans les cimetières ont été ouvertes.

Des mosquées et des salles de prière fonctionnent en grand nombre. Souvent elles se fondent sur l'engagement de bénévoles et sur l'autofinancement. Un certain nombre de ces mosquées a été reconnu et financé. C'est un fait, même si on pourrait s'interroger sur le bien-fondé de ces décisions de reconnaissance, qui manquent de vision et peuvent devenir lourdes de conséquences pour l'avenir. Des salles de prières fonctionnent se fondant sur l'engagement bénévole des membres.

Dans les communes, un certain dialogue se poursuit et se construit entre associations musulmanes, mosquées et pouvoirs locaux.

Autrement dit, des choses existent et se font. Elles vont dans le sens d'une intégration de la réalité de l'islam dans le cadre institutionnel, social, culturel belge. C'est d'ailleurs ce qui fait l'originalité du modèle belge par rapport à l'ensemble des pays européens. Car il y a un modèle belge original<sup>2</sup>. On pourrait même dire qu'il est adéquat à la réalité de l'islam européen en construction. Inutile de lorgner, comme souvent en Belgique, vers des solutions

---

<sup>1</sup> En 2012 il s'agit de l'« Organe représentatif des Musulmans de Belgique », constitué d'une « Assemblée générale » élue et d'un « Exécutif des musulmans de Belgique » chargé d'administrer l'institution selon les indications de l'Assemblée générale et interlocuteur officiel de l'État. Le fonctionnement concret est, dans les faits, assez compliqué.

<sup>2</sup> J'ai argumenté dans ce sens dans l'article : F. Dassetto, « Gestion de l'islam en Belgique : un modèle pilote en Europe au péril de l'angoisse et de la manipulation », in F. Frégosi (dir.), Bruno Etienne - Le fait religieux comme fait politique, Paris, éd. de l'Aube, 2009.

françaises, britannique, hollandaise ou d'autre pays. Le modèle belge est pilote. Il se fonde sur plusieurs potentialités : l'existence active d'une société civile dynamique et, au sein de celle-ci, des religions ; sa prise en compte positive par l'État ; la décentralisation des compétences et de la gestion ; un État pragmatique (non idéologiquement pragmatiste), prudent, même s'il arrive que des hommes et des femmes politiques fassent des choix inopportuns et dérégulateurs, dont les conséquences sont rééquilibrées par la décentralisation des compétences.

Sans compter qu'au quotidien de la vie collective des interactions individuelles et des institutions des choses se font, des relations se nouent. Et chez les musulmans des choses se passent que l'Exécutif existe ou pas. Le tout dans les sens les plus divers.

Il faut donc relativiser et contextualiser les choses. Et, en ce qui concerne la réalité de l'Exécutif, il s'agit aussi de prendre distance, faire un bilan, tirer les leçons du passé, à condition de prendre un moment de temps pour la réflexion et de faire une analyse la plus complète possible.

Ayant suivi, même si c'est de loin, ces vicissitudes depuis le début, c'est-à-dire depuis la fin des années 1970, et étant intervenu sur ces questions<sup>3</sup>, tant dans des publications scientifiques, que dans des écrits de vulgarisation ou dans la presse, j'ai pensé qu'il serait utile de rédiger le texte qui suit en écrivant le plus simplement et le plus clairement possible et sans langue de bois. Je pense qu'au-delà des difficultés et erreurs liées à des personnes, la question de l'autorité musulmane est une question sociologiquement difficile et c'est naïf de croire qu'il y a une solution facile.

Ma thèse, que j'essaierai d'argumenter, est qu'aujourd'hui il n'y a pas de solution praticable, contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, depuis les décideurs politiques, les leaders d'opinion, des instances islamiques instituées (genre Diyanet ou autres) jusqu'aux « réformateurs » qui tentent de chercher des voies nouvelles ou à la presse quand

---

<sup>3</sup> Dassetto F. et A. Bastenier, *L'Islam transplanté. Vie et organisation de minorités musulmanes de Belgique*, Anvers/Bruxelles, EPO/EVO, 1984 ; Dassetto F., « Visibilisation de l'islam dans l'espace public », in A. Bastenier et F. Dassetto (éds), *Immigrations et nouveaux pluralismes. Une confrontation de sociétés*, Bruxelles, De Boeck, 1990 ; Dassetto F., « Islam belge », *Louvain*, avril 1990, pp. 24 et suiv. ; Dassetto F., « Politique d'intégration et islam : en marge de la publication du premier rapport du Commissariat Royal à la Politique des immigrés », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 1990 ; Dassetto F., « Islam en Belgique : espace mi-ouvert et institutions fermées », in M. Arkoun, R. Léveau et B. El-Jisir (dir.), *L'islam et les musulmans dans le monde. Tome I - L'Europe occidentale*, Beyrouth, Centre culturel Hariri, 1993, pp. 269-289 ; Dassetto F., « Musulmans de l'Europe des Douze : entre un espace vécu et une stratégie d'implantation », in G. Vincent et J.-P. Willaime (éds), *Religions et transformations de l'Europe*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1993, pp. 153-164 ; Dassetto F., « Enjeux autour de l'islam belge et européen », *Le Soir*, 29.12.1994 ; Dassetto F., « L'islam en Belgique et en Europe : facettes et questions », in F. Dassetto (éd.), *Facettes de l'islam belge*, 1996, pp. 18-35 ; Dassetto F., « Formes organisées et appartenances subjectives : faits fondateurs », in F. Dassetto, *La construction de l'islam européen*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 71-82 ; Dassetto F., « Le culte musulman en Belgique : un débat, des faits, d'autres questions », in Les états généraux de l'écologie politique, *L'islam en Belgique*, Bruxelles, Luc Pire, 1998, pp. 81-94 ; Dassetto F., « Leaders and Leaderships in Islam and Transplanted Islam in Europe », in E. Helander (ed.), *Religion and Social Transitions*, Helsinki, Department of Practical Theology, 1999, pp. 87-103 ; Dassetto F., « Islam européen, multiculturalisme et complexité pluraliste », *Studi emigrazione*, 2002, n. 147, pp. 559-575 ; Dassetto F., « Intellectuels musulmans et screening », *La Libre Belgique*, 31.03.2003 ; Dassetto F., « Au-delà de l'interculturel : le défi de la co-inclusion », *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, pp. 66-67, octobre 2004, pp. 299-311 ; F. Dassetto, « L'islam et l'État », *Le Vif/L'Express*, 21.01.2008 ; F. Dassetto, « Exécutif musulman : voir plus loin... », *La Libre Belgique*, 3.03.2008.

elle se mêle de ces questions. Mais dire qu'il n'y a pas de solution aujourd'hui, ne veut pas dire se vautrer dans l'immobilisme et attendre une solution qui tombe du ciel. Que du contraire. Cette conclusion implique d'agir activement vers la préparation d'une solution qui ne viendra certainement pas avant plusieurs années et qui demande un travail intense de préparation. Et si les musulmans, les autorités publiques ou les multiples intervenants envisagent, suite à cette nouvelle impasse, comme ce fut le cas dans les vingt dernières années, de vouloir à tout prix trouver une solution dans l'immédiat... eh bien on peut parier que dans vingt ans les musulmans et l'État seront encore au même point qu'aujourd'hui, c'est-à-dire nulle part.

Ce texte s'ajoutera à une longue série d'autres textes écrits par moi-même et par de nombreux commentateurs et analystes. On remarquera qu'en termes d'écrits, il y a très peu de textes qui émanent de musulmans impliqués par la dimension religieuse de l'islam. Des débats internes existent bien, souvent des empoignades. Il y a eu des communiqués de presse. Mais presque pas d'interventions argumentées à l'intérieur d'une réflexion globale. C'est peut-être le reflet de l'état de la situation des intellectuels musulmans et de ceux qui se sont hissés comme leaders de la communauté musulmane.

## 1. **Bref retour en arrière : une loi des cultes désuète mais toujours là**

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il existe en Belgique la loi relative « au temporel du culte ». Par cette loi, l'État belge considère que certains cultes (au XIX<sup>e</sup> siècle c'était le culte catholique) devaient être financés par l'argent public (les curés des paroisses, les bâtiments). Depuis lors, on a ajouté d'autres cultes (protestants, juifs) et puis, en 1974, les musulmans. Les milieux agnostiques ont réussi à faire élargir la notion de culte et à avoir aussi leur part du gâteau ; on a ainsi ajouté les instances de ce qu'on appelle assez improprement la « laïcité » et que l'on devrait appeler plus justement de l'athéisme et de l'agnosticisme. Ensuite les Chrétiens Orthodoxes et les Bouddhistes ont aussi été reconnus, ces derniers sous des modalités transitoires.

Une parenthèse : en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, le temps serait venu de se demander si cette loi des cultes ne devrait pas être supprimée et remplacée par quelque chose de radicalement nouveau, car elle ne correspond plus en rien aux sensibilités contemporaines. Mais ceci est un autre débat... et je pense qu'aucune force politique n'est aujourd'hui preneuse d'un tel débat car elles ont toutes en leur sein des lobbys d'un culte ou l'autre ou de la morale laïque, qui prônent plutôt le *statu quo*, car le gâteau est trop intéressant<sup>4</sup>.

Restons donc dans le cadre existant. De toute manière, même une nouvelle loi du financement des cultes ne résoudrait pas les problèmes que rencontre la gestion par les musulmans de leur culte.

---

<sup>4</sup> J'ai essayé d'argumenter mon analyse dans le texte F. Dassetto, « Loi belge des cultes : une loi du passé », in *Signes des temps*, janvier-février 2012, pp. 10-12.

### **Un culte qui cherche sa place institutionnelle**

Ceux qui connaissent l'histoire relative à la reconnaissance du culte musulman peuvent passer aux points suivants. Disons que je la parcours rapidement et que je la commente à ma manière<sup>5</sup>.

Le culte musulman a été reconnu en 1974<sup>6</sup>. Il faudrait préciser, car souvent certains musulmans confondent : l'État ne reconnaît pas « la religion » (comme si elle était une religion qui aurait une sorte de statut officiel généralisé au sein de la société), mais reconnaît, pour être précis, ce qui est appelé par la loi « le temporel du culte », à savoir le fait que l'État accepte de payer pour les cultes qu'il reconnaît, les bâtiments et les ministres du culte en considérant que ceux-ci offrent des services d'intérêt général. Cette précision est importante. Ainsi, par exemple, la phrase que l'on entend parfois de la bouche de musulmans et qui consiste à dire : « L'État a reconnu l'islam, donc il doit autoriser les foulards », n'est pas du tout pertinente. L'ancien bouillonnant directeur du Centre islamique du Cinquantenaire, syrien et fonctionnaire de la Ligue du monde islamique, Sameer Radhi, lors de sa polémique autour du foulard en 1989, avait utilisé cet argument dans une lettre au Ministre : cet imam et ses conseillers ne connaissaient pas (ou faisaient comme s'ils ne connaissaient pas) la portée de la loi belge. On entend encore aujourd'hui cet argument.

Cette reconnaissance implique : d'une part le financement de responsables de mosquées (imams), les aumôniers d'hôpitaux et de prison et les bâtiments du culte (ces matières dépendent aujourd'hui des régions, des provinces ou des communes) ; d'autre part le financement des enseignants de religion dans les écoles du réseau officiel. Pour que ces financements puissent avoir lieu, la loi prévoit que les instances de l'État qui financent ce culte aient un interlocuteur responsable. Dans la loi, on appelle cette instance l'«Organe chef de culte ». Ceci parce que l'État veut être « neutre » en matière religieuse, et

---

<sup>5</sup> Parmi les travaux sur la question, autres que mes propres publications, on peut mentionner : L. Panafit, « Les problématiques de l'institutionnalisation de l'islam en Belgique », in F. Dassetto (éd.), *Facettes de l'islam belge*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1997, pp. 253-270 ; M. Renaerts, « L'historique de l'islam belge et la problématique de sa reconnaissance », in Les états généraux de l'écologie politique, *L'islam en Belgique*, Bruxelles, Luc Pire, 1998, pp. 53-70. Cet article de M. Renaerts est particulièrement intéressant car très bien informé. On peut également citer : Y. Beyens et M. Boulif, « Le rôle de l'Exécutif des musulmans de Belgique », *ibid.*, pp. 71-76. Une analyse détaillée a été publiée récemment par C. Sägers et C. Torrekens, « La représentation de l'islam », CRISP, *Courrier hebdomadaire*, 1996-97, 2008, 55 p. Il faudrait ajouter des publications en néerlandais et faire un bilan d'ensemble de ces travaux. Ma méconnaissance du néerlandais m'empêche malheureusement de le faire. Toutes ces analyses, comme d'autres qui ont précédé, y compris en partie les miennes (Dassetto, 1990, 1993), portent avant tout sur la scène institutionnelle, légale, politique. En particulier les analyses des spécialistes des droits des religions, francophones ou flamands, restent très enfermées dans la minutie des argumentaires juridiques, sans trop de perspective. Il serait utile qu'un jour un(e) historien(ne) inspiré(e) par l'histoire du temps présent fasse un gros mémoire, voire une thèse, en tenant compte des dimensions sociologiques et contextuelles, en interviewant des acteurs, en retrouvant des archives, en analysant la presse, pour sortir du seul cadre exclusivement institutionnel et juridique. Il faudra aussi que ce futur auteur puisse écrire sans réserve.

<sup>6</sup> Dans l'ouvrage à quatre mains *L'islam transplanté* (1984), A. Bastenier avait retracé les origines éloignées et le contexte de cette reconnaissance (pp. 165-190). Des informations utiles supplémentaires dans M. Renaerts (1998). Depuis, ces analyses ont été reprises par beaucoup. Ce qui est intéressant à noter est que, dès ce moment, le cadre était planté et depuis lors on n'a pas réussi, ou voulu, ou vu, la possibilité de sortir de ce cadre.

n'entend pas organiser directement les cultes, mais les finance par délégation aux instances « convictionnelles » respectives<sup>7</sup>, qui coiffent ces cultes ou instances non confessionnelles. Ce qui suppose que ces instances soient reconnues avec un consensus assez général par les adeptes et les fidèles. Tout ceci est bien subtil et complexe et donne pas mal de grain à moudre aux juristes, aux politiques et aux administrations.

Retenons que pour que la loi soit mise en œuvre, il faut une instance appelée par la loi « chef de culte » (en ce qui concerne les religions). Et c'est là que pour les musulmans il y a des problèmes depuis plus de trente ans.

## 2. Un rappel d'explication sur le contexte de l'islam sunnite et chiite et l'autorité

En raison de sa structure du pouvoir et de l'organisation qui en découle, la question de l'autorité en islam est très complexe. Mais il faut distinguer entre islam chiite et islam sunnite.

Dès son origine, l'islam a connu une scission importante : la « grande *fitna* » (le grand désordre), comme disent les musulmans. Suite à un conflit surgit environ trente ans après la mort du Muhammad, autour de celui qui serait son successeur et remplaçant (qu'on appelle le Calife) et sur quoi se fonderait sa légitimité, on est arrivé la division qui perdure aujourd'hui et qui n'est pas prête à s'effacer entre ceux qu'on a appelé les Sunnites et ceux qu'on a appelé les Chiïtes. Ces derniers sont en gros 10 % du milliard trois cents millions de musulmans dans le monde.

En Belgique, comme partout en Europe, il y a une petite minorité chiite. Par exemple, sur les quelque trois cents mosquées qui existent en Belgique, il y a une petite dizaine de mosquées chiïtes. Les chiïtes de Belgique sont le plus souvent originaires du Liban, d'Iraq, du Pakistan ; il s'agit parfois de convertis. Le chiïsme, pour des raisons historiques qui lui sont propres, est assez structuré autour d'une hiérarchie religieuse. Non pas strictement verticale comme pour le catholicisme, par exemple, mais ayant quant même un certain degré de structure hiérarchique cohérente.

Il n'en va pas ainsi dans le cas des sunnites, qui constituent la quasi-totalité des musulmans belges d'origines marocaine, turque, sénégalaise ou d'autres pays d'Afrique subsaharienne, ou d'autres pays comme le Pakistan ou le Bangladesh. La majorité des conversions vers l'islam ont lieu vers l'islam sunnite, même si quelques cas de conversions au chiïsme existent.

Une hiérarchie existe dans le sunnisme, notamment entre des gens qui connaissent le Coran ou ont fait des études en sciences islamiques, selon l'une ou l'autre spécialisation, et ceux qui ne connaissent pas ou qui connaissent moins bien. Mais ces hiérarchies ne se traduisent pas dans une organisation hiérarchisée formellement et unanimement reconnue ; et, surtout, cette hiérarchie ne se fonde pas sur des principes fondateurs qui apparaissent irrécusables, autrement dit ce n'est pas un pouvoir absolu ni définitif. L'islam par ailleurs n'a pas

---

<sup>7</sup> L'imagination institutionnelle belge a introduit depuis quelques années le terme « convictions », et comme adjectif, le néologisme « convictionnel », pour parler à la foi des religions et des instances de la morale laïque ainsi que du bouddhisme. Ce qui évite des phrases à rallonge du style : « religions et morale laïque » ou bien « religions et morale « non confessionnelle ». C'est une bonne trouvaille de langage.

d'autorité qui découle de la manipulation d'un sacré quelconque, genre sorciers, prêtres (avec l'exception des figures maraboutiques)<sup>8</sup>.

Dans certains cas, on peut observer qu'une hiérarchie s'est constituée, mais c'est souvent parce que le pouvoir, aujourd'hui les États modernes, l'impose. Le cas le plus évident est la Turquie, cet État bizarre, dit laïque, mais qui organise de « a » à « z » le culte musulman (et contrôle tout autre culte). Les responsables religieux sont des fonctionnaires de l'État ; les lieux de formation (genre régendats, facultés) sont des structures de l'État turc ; même les programmes et les livres de religion sont des productions qui nécessitent l'aval de l'État. Une administration spécifique et bien rôdée de l'État (la Direction [Diyamet] des affaires religieuses, en abrégé la Diyanet) gère tout cela de main de maître.

Mais même en Turquie, l'État ne parvient pas à tout contrôler. Dans les décennies précédentes, des organisations comme les Milli Görüs ou les Suleymanci, hostiles à l'État kémaliste, laïque et contrôleur du religieux, ont créé leurs propres structures parallèles, bien organisées, souvent basées avant tout en Europe. Aujourd'hui, que l'État turc a pris un tournant islamiste, entre ces instances parallèles et celle de l'État, il y a une meilleure entente et convergence. Ceci est à retenir pour ce qui va suivre.

Un cas d'étatisation de l'islam est également celui de l'Arabie saoudite, ce régime sans constitution (la seule constitution est le Coran) contrôle d'une main de fer le devenir de l'islam, version wahhabite, clé de voûte de ce régime autocratique. De plus, depuis les années 1960, cet État s'est doté d'instances religieuses (comme la Ligue islamique mondiale) ou politiques (comme l'Organisation de la Conférence Islamique, une sorte de ONU islamique) pour l'expansion de l'islam (sunnite) dont l'Arabie Saoudite prétend être le pôle de référence majeur.

Ces cas extrêmes se retrouvent de manière plus nuancée dans les autres pays. Les États marocain, pakistanais, etc. tentent de contrôler l'islam, en y parvenant partiellement.

Ajoutons encore que dans le monde musulman, la question de l'autorité est en plein bouleversement. En effet, l'élargissement de la scolarisation et des études supérieures a comme résultat un changement de statut du lettré islamique classique. La circulation des idées, via les livres, les cassettes, CD, DVD, Internet, modifie, comme partout dans le monde, le statut de la parole et de la parole savante ainsi que le contrôle et la régulation de la parole à partir de quelques instances (telles les universités, les mosquées) qui en détenaient le monopole.

Fermons cette parenthèse sur la réalité organisationnelle de l'islam, en particulier sunnite. Elle était importante pour ce qui suit.

### **3. L'autorité musulmane sunnite dans l'islam européen et belge**

Ce manque de structure organisée du pouvoir et du leadership est d'autant plus flagrant dans le cas de l'islam transplanté dans le contexte européen. Les migrants d'origine musulmane ont rendu visible l'islam à partir des années 1970. Pendant ces mêmes années, tous les pays musulmans connaissaient un engouement pour un « retour » à l'islam. Les migrants musulmans de la première heure sont maintenant les grands-parents ou arrière-

---

<sup>8</sup> J'ai écrit sur les questions d'autorité et de leadership en islam dans Dassetto, 1996, pp. 141-168 ; Dassetto, 1999.

grands-parents. C'étaient avant tout des travailleurs manuels, souvent peu formés, y compris en islam, voire analphabètes. Une fois qu'ils ont compris que leur vie et celle de leur famille allait se dérouler en Belgique et en Europe, ils ont voulu manifester leur attachement à leur foi. Ils ont aménagé des salles de prière et des classes pour enseigner le Coran à leurs enfants.

Pour prêcher dans les mosquées ou pour enseigner le Coran et l'arabe, un leadership s'est construit sur le tas. Des musulmans ont fait venir des imams de leurs régions d'origine. Parfois certains travailleurs immigrés se sont professionnellement reconvertis et ont assumé des fonctions et des responsabilités religieuses. Dans d'autres cas, des étudiants venus faire leurs études en Belgique se sont reconvertis sur le terrain de l'islam. D'autres imams sont arrivés spontanément, attirés par ce lieu de mission ou par l'argent ou le pouvoir qu'ils pouvaient y gagner. Quelque rare figure un peu plus éminente s'est implantée en Belgique. D'autres sont arrivés parce que cette présence nouvelle en Europe était le vecteur d'une nouvelle expansion de l'islam. Telle est le cas de l'implantation de la Ligue Islamique Mondiale à Bruxelles dans le bâtiment propriété de l'État belge qui est situé dans le parc du Cinquante-naire à Bruxelles ; il lui a été concédé en 1969 en usage pendant nonante-neuf ans, sans mesurer la portée de cette décision<sup>9</sup>. L'État turc a évidemment rapidement compris l'enjeu du contrôle religieux des migrants et a rapidement implanté dans ce but des sièges de la Diyanet en Belgique et dans tous les pays européens.

En somme, l'ensemble du leadership construit à la première heure était très hétéroclite, en général peu formé, et souvent peu en syntonie avec la réalité belge, ce qui est encore souvent le cas, pour les raisons que l'on évoquera plus loin.

Donc, quand l'État a reconnu l'islam en 1974 et que la loi a prévu qu'il fallait un « organe chef de culte », afin qu'elle puisse devenir opératoire, c'était plus facile à dire qu'à faire. Et, en effet, cela fait plus de trente ans que cela dure, malgré de multiples bonnes volontés et pas mal de pataugements.

Car, il n'y avait pas quelque chose qui ressemblait à un « organe chef de culte » tout fait. D'ailleurs cette question se posait aussi pour d'autres, comme les protestants ou les juifs. La loi était faite sur base du modèle hiérarchisé catholique (le terme « organe chef de culte » renvoyant directement aux figures de l'archevêque et des évêques), où l'autorité religieuse a réussi à se théoriser théologiquement et acquérir une légitimité difficile à discuter, ce qui n'est pas le cas pour d'autres et encore moins pour les musulmans.

Mais indépendamment du modèle de référence, il est évident que l'État et son administration ne peuvent pas fonctionner sans avoir un interlocuteur plus ou moins légitimé aux yeux de sa communauté de conviction.

---

<sup>9</sup> L'esprit de l'État belge était d'offrir l'usage d'un bâtiment prestigieux en vue de favoriser l'intégration des musulmans dans l'espace belge. En disant ce qui suit, je pèse mes mots : au bout de plus de quarante ans, on peut dire que ce Centre et l'instance qui le dirige, à savoir l'asbl dont le CA est constitué par les ambassadeurs des pays musulmans et présidée par l'ambassadeur d'Arabie Saoudite, ont trahi cette confiance qui leur a été faite. En effet, ce centre est devenu un lieu de rayonnement d'un islam wahhabite et salafiste dont l'enseignement ne favorise en rien l'harmonieuse intégration des populations et des jeunes musulmans et prône une sorte de vision hostile à l'Occident (et ceci malgré les relations diplomatiques feutrées). Entre autres, mais c'est un exemple parmi d'autres, on donne libre cours à l'enseignement de doctrines créationnistes, qui nient toute valeur à la théorie scientifique de l'évolution. Et ceci dans un bâtiment de propriété de l'État belge. On sait que la Belgique doit faire des affaires avec l'Arabie Saoudite et les pays musulmans et qu'elle n'ose pas trop s'avancer... et devant le commerce il importe de se taire, mais il y a un décalage ahurissant entre les efforts d'intégration que de nombreux musulmans et non musulmans font et l'action et l'enseignement de ce centre.



Il importe de rappeler que si cette question d'une autorité centrale musulmane existe, c'est parce que les musulmans (ou une partie d'entre eux) souhaitent accéder aux ressources financières prévues par la loi belge relative aux cultes, qui, on le rappelle, concerne le financement des lieux de prières et du personnel affecté au culte et, parallèlement, des cours de religion islamique dans le réseau officiel. Ils pourraient faire un autre choix... et certains musulmans font ce choix.

### ***L'islam dans l'État belge : la quête du chef de culte musulman***

Toujours est-il que, dans le cadre de la loi belge des cultes, il fallait trouver ce « chef de culte musulman ». Comment faire ? C'est la question que les musulmans et les multiples autres intervenants ont cherché à résoudre. On verra à la fin qu'il y aurait la question préalable, celle de savoir quel profil et figure donner à ce chef de culte. À ce sujet les musulmans et les divers intervenants se sont satisfaits de réponses improvisées. On y reviendra.

Reprenons en résumé cette histoire. Cette histoire interne à la Belgique ne devrait pas se dissocier de l'histoire des dynamiques institutionnelles, sociales et politiques belges et du devenir de l'ensemble du monde musulman.

#### **Phase 1. Le temps des ajustements crispés entre initiatives musulmanes et tâtonnements étatiques sur un fond de turbulences (années 1970-80)**

Dans les années 1970<sup>10</sup>, le Centre islamique et culturel de Belgique, instance qui coiffe la grande mosquée du Cinquantenaire, semblait s'imposer, l'espace d'un moment, comme interlocuteur de l'État. Ce Centre, rappelons-le, est une asbl, constituée par les ambassadeurs des pays musulmans, créée, coiffée et financée par la Ligue islamique mondiale, saoudienne. Après un moment d'incertitude, des critiques ont été formulées : on a commencé à comprendre le rôle de l'islam saoudien, on a critiqué cet « islam des ambassades »<sup>11</sup>. Mais alors que faire devant cette vacuité hiérarchique de l'islam sunnite et cette hétérogénéité d'organisations entre turcs et marocains ?

Il y a eu beaucoup de tergiversations et l'un ou l'autre coup d'épée dans l'eau qui ont duré une dizaine d'années, jusqu'à la fin des années 1980. Entre autre une tentative sans lendemain, du Ministre de la Justice Jean Gol, de créer d'office un organisme.

Rappelons quelques éléments de contexte. Ces années sont celles de l'après crise pétrolière et du débat du chômage structurel croissant. En 1976, on crie au drame car on arrive à 200 000 chômeurs, chose jamais vue en Belgique. Le pays est en pleine réforme institutionnelle en direction du fédéralisme. La classe politique et l'opinion belge sont occupés à tenter de gérer des questions bien prioritaires.

Disons, pour résumer, que les années fin 1970 - décennie 1980 se déroulent sur une multiple prise de conscience qui consiste à comprendre progressivement que l'on entre dans un monde nouveau plein d'incertitudes.

---

<sup>10</sup> J'ai cité plus haut mes propres textes et des textes d'autres auteurs pour retracer cette histoire.

<sup>11</sup> Sur ce premier moment et les contestations de la première heure, comme l'asbl Culture et religion islamique ou le Comité de la religion islamique créés en 1977, voir Dassetto F. et A. Bastenier, 1984, pp. 180-185 ; M. Renaerts, 1997.

Du côté sociétal large, ces années sont celles de l'arrivée au pouvoir de M. Thatcher (1978) et de R. Reagan (1980) : c'est la victoire du grand tournant néolibéral assorti de la mondialisation. L'élection de Mitterrand (1981) semble ouvrir une autre perspective, mais sans infléchir nullement les tendances lourdes.

C'est aussi la conscience des grands changements technologiques qui se préparent. Ce qu'on appelle les « nouvelles technologies de l'information » deviennent le fondement non seulement du développement économique mais aussi de la structuration du travail et de la société. Entre temps, toute la base productive du XX<sup>e</sup> siècle est bouleversée. Tout ceci accompagné du chômage croissant. En 1985, la Belgique arrive à 400 000 chômeurs (il y en a plus de 500 000 aujourd'hui !).

En Belgique, à côté des incertitudes et des impasses des relations entre francophones et flamands naît aussi une inquiétude due aux événements tragiques, et toujours assez mystérieusement inexplicables, des « Tueurs du Brabant », cette bande qui prend d'assaut des supermarchés et tue des gens, sans que le vol ne soit le premier objectif. Les années 1980 étaient des années sombres.

Les années 1980 voient la réalité du Moyen-Orient toujours assombrie par le conflit autour d'Israël et autour de la question palestinienne.

Les multiples événements d'affrontements réciproques au Moyen-Orient avec leur longue séquence d'épisodes de guerre et de violences font progressivement prendre conscience qu'autour de ces questions, il y a des différences d'analyse et de sensibilité entre les positions et les opinions des populations musulmanes et non musulmanes en Belgique (et en Europe). Les populations musulmanes sont, sans hésitation, du côté des Palestiniens et du monde arabe, celles non musulmanes sont partagées : entre ceux (minoritaires) qui sont nettement en faveur des Palestiniens, d'autres (minoritaires aussi) nettement en faveur d'Israël, et d'autres encore qui renvoient dos à dos les responsabilités de chaque partie. C'est ainsi que dans ce domaine une nouvelle complexité émerge.

Le tournant des années 1980 est marquant pour la réalité musulmane mondiale : on prend conscience de l'enjeu mondial et local lié au tournant islamique dans le monde musulman. C'est un fait supplémentaire qui bouleverse le paysage culturel (il le bouleverse d'ailleurs aussi dans le monde musulman lui-même). Et il le bouleverse d'autant plus qu'au plan mondial il se déroule et se donne à voir par le radicalisme de pensée et d'action. En 1979, Khomeiny arrive au pouvoir en Iran. Dans le monde musulman on s'enthousiasme pour une possible révolution islamique. En 1981, Sadate est assassiné par un commando islamiste et de nombreux autres événements marquent la scène du monde musulman. Ces réalités sont, à ce moment-là encore, assez éloignées de la Belgique, bien que des présences islamistes radicales se manifesteront bientôt. Mais ces réalités sont à l'arrière-fond des questions que se posent les autorités belges et les opinions publiques non musulmanes ; elles s'interpénétreront aussi dans les dynamiques internes de l'islam. C'est avec cet arrière-fond que, comme tout le monde, les musulmans devront vivre... et qu'ils continuent à vivre, souvent dans le malaise réciproque. En 1983, l'hebdomadaire belge *Pourquoi pas ?* (l'ancêtre du *Vif-L'Express*) fait la couverture « *Guerre sainte en Belgique* ». C'est une des premières manifestations, dans des médias, de l'inquiétude à l'égard de l'islam. Une manifestation en 1986 dans les rues de Bruxelles, née comme manifestation anti-impérialiste suite aux bombardements de Tripoli et Benghazi par des avions américains, prend le visage d'une manifestation aux fortes teintes islamistes et khomeynistes. Le traitement désarçonné de la presse montre la surprise que cette

manifestation suscite. Et l'inquiétude auprès de la population, y compris musulmane, fut considérable<sup>12</sup>.

Parallèlement à ce regard inquiet, le regard sur l'islam belge se normalise de plus en plus. On accepte de plus en plus que la réalité belge a aussi et définitivement une composante islamique, même si celle-ci pose des questions nouvelles et des problèmes inédits. Un signe parmi d'autres : les journaux télévisés et la presse commencent à parler du Ramadan et de la fête de l'Aïd quasi normalement, dans un but didactique. En gros, on peut dire qu'au tournant des années 1990, on prend conscience du fait que les sociétés européennes vont connaître une phase nouvelle de pluralisme. Ceci vaut pour la Belgique et pour l'ensemble des pays européens. Les théories du multiculturalisme et de l'interculturalisme mettent en forme et popularisent ces idées<sup>13</sup>.

Mais dans les années 1970-80, c'est également un mélange entre hostilité à l'immigration (arabe et turque, arrivée en dernier) et crainte hostile à l'égard de l'islam qui voit le jour. Un mélange qui inquiète et qui est fait de plusieurs éléments : la fin des années de plein emploi, une société nouvelle pleine d'incertitude, des changements technologiques majeurs, de nouveaux styles de vie, des nouvelles présences dans les villes de populations d'origine non européenne (dont le nombre s'est fortement accru dans la décennie 1970). Le tout désarçonne une partie des populations.

Et ce désarçonnement réel trouve des amplificateurs. Certains leaders politiques comme Roger Nols, d'abord FDF, puis libéral et enfin dans les listes du Front national, qui sera bourgmestre à Schaerbeek de 1970 à 1989 marquera à Bruxelles un certain esprit communal d'hostilité à l'immigration, malgré le fait que d'autres bourgmestres, comme le socialiste Guy Cudell, de la petite commune voisine de Saint Josse, adopte des attitudes opposées.

Par ailleurs, des partis d'extrême droite, le Front national et le Vlaams Blok (créé en 1978), chevauchent l'hostilité à l'immigration (et ensuite à l'islam) et contribuent à accentuer les inquiétudes, voire les hostilités. La Flandre sera marquée (et continue à l'être) par ce discours. La question devient brûlante, à tel point que le Ministre de la Justice du gouvernement Martens IV, Philippe Moureaux, parviendra à faire passer une loi contre le racisme<sup>14</sup>. Au début des années 1980 une campagne de presse se fera à l'enseigne de « Tous parents, tous différents ».

L'année 1989 cumule des événements interpellants.

Suite à la publication par Salman Rushdie du beau roman, *Versets sataniques*, l'imam Khomeiny, qui considère ce roman blasphématoire à l'égard du Prophète, émet une *fatwa* condamnant à mort l'auteur de ce roman. Au Pakistan et en Inde des manifestations éclatent. Des musulmans britanniques, pilotés par des groupes islamiques (Déobandi et autres), sont

---

<sup>12</sup> Dassetto F. et A. Bastenier (avec la collaboration de A. Elachy), *Media u Akbar. Confrontations autour d'une manifestation*, Louvain-La-Neuve, CIACO, 1987, 128 p.

<sup>13</sup> Par exemple, l'ouvrage de Charles Taylor, *Multiculturalisme and « the Politics of Recognition »*, qui deviendra un texte de référence sur le sujet, paraît en 1992 (traduit en français en 1994). Dans plusieurs textes, j'ai essayé d'exprimer la nécessité de dépasser ces concepts, utiles, mais incapables à eux seuls de fonder un vivre ensemble (Dassetto, 2002, 2004). Mais l'évidence de ces concepts est trop grande. Voir aussi Felice Dassetto, *Interculturalité en clair. Question en marge des « Assises de l'Interculturalité »*, septembre 2009 (dans *Cismoc Papers on-line*).

<sup>14</sup> J'ai le souvenir d'une émission en direct à la radio à laquelle j'avais participé et pendant laquelle les auditeurs pouvaient appeler. Il y avait des questions inquiètes au sujet de cette loi contre le racisme que les auditeurs voyaient comme étant « contre les Belges ». On avait du mal à expliquer que cette loi est contre des propos et des comportements ayant un fond discriminatoire basé sur la « race » d'où qu'ils viennent.

fort secoués par ce roman et manifestent publiquement contre ce romancier. Ils brûlent cet ouvrage publiquement en donnant ainsi une image d'intolérance d'un autre temps. Les musulmans belges sont plus réservés. Il n'empêche que cet épisode laisse perplexe et inquiète l'opinion publique non musulmane.

L'assassinat, la même année, dans le contexte de l'affaire Rushdie, du directeur du Centre islamique et culturel de Belgique ainsi que du bibliothécaire – assassinat qui reste mystérieux au grand public, mais peut-être que dans les milieux policiers on en connaît les tenants et les aboutissants –, ajoutera une tonalité d'inquiétude. Quelques mois après, le docteur Joseph Wibran, président du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, était également assassiné dans le parking de l'hôpital Érasme<sup>15</sup>.

En 1989 éclate aussi la première « affaire du foulard », en France d'abord, en Belgique ensuite. Des élèves de lycée refusent d'ôter leur foulard à l'école. Dans des milieux musulmans (Frères musulmans et Jama-at at Tabligh) la lecture de l'obligation du port du foulard par les femmes et les jeunes femmes devient un point fort de leur programme d'implantation en Belgique. Être musulmane en Europe – et être musulmane tout court – passe nécessairement par le port du foulard. Disons que c'est ainsi que le dit l'interprétation et la volonté des hommes de ces courants de l'islam. Ils envoyaient leurs femmes et leurs filles au front du combat, peut-être pour les protéger ou se protéger eux mêmes. Les femmes semblent suivre, parfois avec enthousiasme, parfois en considérant le geste de se voiler comme le moindre mal afin de sauvegarder la paix familiale et la paix des hommes. Cette revendication sera ensuite relayée par les salafistes.

Pour en revenir à la Belgique, comme cela a été dit plus haut, une question importante de la décennie 1980 sera le succès en Flandre du parti nationaliste extrémiste Vlaams Blok aux élections communales de 1988. Ce parti avait (et a toujours) un triple cheval de bataille : contre l'État belge, contre l'immigration et contre l'islam. Le tout au nom d'une identité flamande, européenne. En quelque sorte, l'idéologie de ce parti est l'enfant illégitime et extrémiste du discours nationaliste assez généralisé dans l'ensemble des partis flamands. Les élus flamands et les membres flamands du gouvernement réagiront rapidement : l'État doit prendre à bras le corps la question de l'immigration, montrer à la population qu'il a la volonté de la gérer et de la contrôler... tout comme l'islam.

Ceci aura des conséquences dans la posture orientatrice de l'État à l'égard de l'islam. Le gouvernement donne naissance au Commissariat royal à la politique des immigrés (reliant les divers Ministres concernés), présidé par l'ancienne Ministre Paula D'Hondt, sociale-chrétienne flamande. C'est l'ancêtre du Centre pour l'égalité des chances.

Dans ce contexte émerge l'idée de l'urgence de donner enfin corps à une instance musulmane, après les tergiversations des années 1980. Urgence sous-tendue de l'idée, du côté non musulman, que cette instance contribuera à canaliser et à contrôler le radicalisme musulman et à lancer un signal aux populations. On se réveille en somme autour de cette question. Mais comment faire ? Émerge dans ces années une convergence d'option au sujet du mode de constitution de cette instance.

---

<sup>15</sup> Dans l'article de *Wikipédia*, Abdelkader Belliraj, on fait référence explicitement à ce personnage comme auteur de ces attentats. Le fait que Belliraj était très probablement également un informateur de la Sûreté de l'État belge, range ces faits parmi les secrets honteux de l'État.

Dans son premier rapport (1989), le Commissariat royal à la politique des immigrés relaie une proposition venant du Centre islamique par le biais, notamment, de trois convertis belges<sup>16</sup>, de créer une instance représentative sur base d'élections. Cette première idée aura un temps de discussion et de confusion.

Car le gouvernement refuse d'abord cette idée. C'est alors que le gouvernement crée, sur proposition du médiateur Philippe Moureaux, un Comité de sages, sans aucun lendemain, mais qui fera couler pas mal d'encre. C'était un comité d'intellectuels, de personnes du monde syndical ou associatif, surtout composé de musulmans agnostiques pratiques ou athées, et en majorité affiliés au parti socialiste ou au monde de la laïcité organisée, qui n'avaient pas grand chose à voir avec la réalité religieuse. Les logiques partisans et idéologiques belgo-belges se fauillent grossièrement dans la question du culte musulman. Une fameuse bévue gouvernementale et de ceux qui ont joué dans ce jeu.

Après ces hésitations, pour finir, le Centre islamique, sous le pilotage de celle qu'à l'époque on a appelé la « troïka » des convertis, non sans soutien de personnes du Commissariat royal à la politique des immigrés, et malgré les réticences du gouvernement, organise des élections<sup>17</sup>. Le but est d'élire un « Conseil supérieur des musulmans de Belgique ». Cette appellation et le changement qui suivra mérite attention. Derrière l'idée de Conseil supérieur des musulmans, il y a le projet d'une autorité musulmane au sens large du terme dont la fonction est de coiffer l'ensemble musulman en ce qui concerne le rapport avec l'État, et bien au-delà de cet aspect, afin de doter les musulmans de Belgique d'une autorité religieuse au sens complet du terme. On parlera ensuite d'Exécutif.

Les élections ont eu lieu en janvier 1991. Une bonne technique électorale est mise en place pour inscrire les électeurs et organiser les bureaux de vote. Une bonne participation. On organise les listes « à la belge » : autant d'élus flamands, bruxellois, wallons. Autant de marocains, turcs, etc. Difficile de faire mieux.

Et entre temps, l'idée d'une instance élue fait son chemin, entre autre en l'absence d'autres perspectives ; elle commence même à être retenue avec enthousiasme. Quoi de mieux qu'une instance du culte musulman élue, donc « démocratique ». Quel rempart à l'extrémisme, s'écria-t-on ! L'idée d'une instance démocratique devint même une exigence : l'instance « chef de culte » musulmane « devait » être démocratique. En avant donc avec les élections ! Parfait. Illusion et trompe l'œil. Vingt ans après on en est au même point, si pas pire, car les tensions, les frustrations n'ont fait que s'accroître.

Commence ainsi la saga électorale entre élections, annulations, ingérences diverses, trucs et astuces institutionnels.

## Phase 2. Le choc crispé : la décennie 1990

Les élections de 1991 étant faites à l'initiative musulmane, naissent les premiers problèmes. Les pouvoirs publics sont sur les dents. Ils n'ont pas bien digéré ces élections et les servi-

---

<sup>16</sup> Il s'agit d'Omar Van den Broeck, à l'époque employé par le Centre islamique et actuellement secrétaire général de l'Exécutif des musulmans de Belgique, de Yacine Beyens, médecin, de Yaya Michot, orientaliste.

<sup>17</sup> L'islamologue Monique Renaerts, engagée à l'époque au Commissariat royal à la politique des immigrés, en raison de sa connaissance approfondie de la réalité de l'islam, de sa persévérance et son savoir-faire a joué un grand rôle pour tisser des liens entre les musulmans et rendre ces élections possibles. Ce n'est pas sûr qu'aujourd'hui un rôle semblable, venant d'un non musulman et dans le contexte actuel de l'islam, serait encore possible.

ces de la Sûreté de l'État émettent des réserves à l'égard de certaines personnes élues. Malaise du côté musulman et polémiques qui s'en suivent. Les choses sont crispées et bloquées. On invente des comités techniques pour que certaines choses se fassent<sup>18</sup>.

Assez rapidement, y compris du côté musulman, on abandonne l'idée d'un « Conseil supérieur » en faveur de l'idée d'un « Exécutif ». C'est une voie intermédiaire. D'une part, les musulmans reconnaissent implicitement leur incapacité à se doter d'une instance morale et intellectuelle (ce que suggère l'idée de « Conseil supérieur »), car les divergences et rivalités entre les multiples leaders sont grandes. Et d'autre part, les instances de l'État et ceux qui débattent de ces questions ne sont pas mécontents de limiter le rôle de cette instance aux affaires matérielles du culte (ce qui exprime l'idée d'un « Exécutif »), car cela permet une apparente mise en ordre et clarté. Création d'une instance, donc, avec la bénédiction étatique. Mais en minimiser le rôle. Ce qui, dans le chef de l'État, est assez contradictoire. On souhaite une instance pour contrôler le radicalisme, mais on en minimise le rôle et les compétences. Ni l'État, ni les musulmans ne perçoivent combien il est difficile de dissocier la fonction gestionnaire de la légitimité intellectuelle et morale.

Entre temps, au milieu des années 1990, a éclaté l'horreur de l'affaire Dutroux. Et dans la foulée, en 1996-97 la découverte du corps assassiné de Loubna Benaïssa. Par l'élan humain et ému qui s'en suit, ce dont la société belge est capable, l'espace d'un instant, la crispation autour de l'islam semble s'estomper. Et on semble mettre de la bonne volonté pour résoudre les points en suspens autour de l'islam, comme la question des parcelles musulmanes dans les cimetières ou celle de l'instance musulmane.

On va recommencer. Toujours dans la logique électorale, on arrive ainsi à une nouvelle organisation des élections en décembre 1998.

Cette fois-ci donc il s'agit d'élire, avec la bénédiction de l'État, un « Exécutif des musulmans ». En gros, ce sera selon les mêmes modalités que celles des élections précédentes avec une bonne organisation et participation. Les élections ont lieu en décembre 1998. La durée de cette instance aurait dû être de cinq ans. Le président de l'Exécutif est assez inattendu : Nordin Maloujhamoun, fonctionnaire au ministère des Finances. Cela a l'air d'un certain parachutage. L'harmonie ne dure pas longtemps. Des tensions naissent entre l'assemblée générale et l'Exécutif. Le président est contesté. Le Ministre de la Justice Verwilghen regarde sans trop comprendre. On élit un nouveau président : Mohammed Boulif.

Pendant que l'on tâtonne autour de cette instance, la réalité de l'islam mondial se corse avec un accroissement de nombreux foyers d'action armée. Suite à la suppression par le gouvernement algérien des élections qui voyaient la victoire du Front islamique de salut, une terrible guerre civile se déclenche en 1991 en Algérie et dure avec intensité jusqu'au milieu des années 2000. Elle coûtera la vie à des dizaines de milliers de personnes. L'Europe et la Belgique, servant de base arrière, vont se retrouver impliquées dans cette guerre par la découverte de l'un ou l'autre réseau. En France, le malheureux jeune lyonnais Khaled Kelkal, montera un réseau terroriste et finira tué par les forces de police en octobre 1995. En Belgique on découvre l'un ou l'autre réseau lié au Groupe Islamique Armé (GIA).

Les musulmans belges continueront leur chemin de construction d'infrastructure de salles de prières. Dans ces années, parmi les pères marocains, c'est la conservatrice et traditio-

---

<sup>18</sup> J'ai parlé à l'époque de la méthode du « pourrissement crispé » comme méthode à la belge de gérer des questions épineuses. Cfr Dassetto, 1993, 1993, 1994.

naliste Jama-at at Tabligh qui a le vent en poupe. Dans les milieux turcs, ce sont les groupes islamistes opposés au kémalisme.

Parmi les jeunes arabes, Tariq Ramadan entre en scène. Licencié en Lettres avec un mémoire sur Camus, il a quitté en 1992 son poste dans un collège de Genève. Il fréquente en 1992-93 el-Azhar. Il trouve tout de suite après une audience en France, en Belgique et dans d'autres pays européens. L'aura de sa famille, son grand-père (Hassan al Banna, fondateur des Frères musulmans), et son père (Saïd Ramadan, fondateur du Centre islamique de Genève) y sont pour quelque chose de même que les réseaux des Frères musulmans. Son frère, Hani Ramadan, l'a précédé plus de dix ans auparavant sur le chemin de l'animation religieuse islamique à Genève.

Toujours est-il que Tariq Ramadan amène un discours nouveau, un langage nouveau à la jeunesse islamique arabe. Une fierté d'être musulmans, de l'être en Europe. Identité religieuse et identité sociale se juxtaposent. Assorties d'une critique toujours latente à l'égard de l'Occident. Le tout dans un français châtié. Au milieu des années 1990, Ramadan devient un conférencier-prédicateur à succès. Ses livres se vendent très bien. Il fait faire un saut de qualité à la jeunesse musulmane – surtout celle qui est plus scolarisée – enfermée jusqu'alors dans les discours traditionnalistes et dont les attentes intellectuelles étaient ignorées par les leaders musulmans. Quelques années après, les salafistes concurrenceront Ramadan sur son terrain<sup>19</sup>.

On mesure durant ces années le décalage entre le développement des lieux de culte, le développement de l'enseignement de la religion islamique, le développement des identités religieuses, les secousses dues aux radicalismes islamiques et le piétinement, voire les grenouillages, autour de cette instance de culte qui prétend ou qui devrait gérer et donner un sens, forte de son autorité, au devenir de l'islam belge.

### Phase 3. Le désordre et les nouveaux enjeux (2003 suivants)

On arrive au nouveau siècle. Les attentats des *Twin Towers* de septembre 2001 bouleversent la scène mondiale. La sécurité devient une exigence diffuse, à juste titre.

Je ne suis pas de l'avis courant selon lequel ces événements ont accru l'islamophobie. Certes, en Belgique, l'extrême droite nationaliste mise sur l'hostilité à l'égard de l'islam comme un de ses arguments électoraux. Mais en général, on ne peut pas parler d'une islamophobie généralisée et croissante. Certes, il y a des questions inquiètes. On cherche à comprendre. Beaucoup sont perplexes. Mais cela ne signifie pas qu'il s'agit d'islamophobie. Et probablement même de nombreux musulmans s'interrogent sur le devenir du monde musulman et sur les violences répétées conduites au nom de l'islam.

---

<sup>19</sup> Les milieux du monde de la laïcité, à l'instar de ceux français, mènent une guerre à fond contre Tariq Ramadan, sans trop comprendre sa pensée et la logique dans laquelle il inscrivait son action. La virulente polémiste Caroline Fourest a contribué à alimenter cette hostilité aveugle et bornée. Dans un texte récent, j'écrivais ceci : « Je ne suis ni le porte-parole, ni le défenseur de Ramadan. Déjà dans mon ouvrage *La construction de l'islam européen*, en 1996, j'analysais de manière critique ses ouvrages. On peut voir aussi les pages critiques le concernant dans le récent ouvrage *L'Iris et le Croissant*. Mais être critique tant sur les écrits que sur le rôle de Tariq Ramadan ne veut pas dire être partial et déformer la réalité en défense d'un parti pris. À côté d'une identité politico-religieuse construite à la manière de la vision des Frères musulmans, on ne peut ignorer que Ramadan a joué un rôle intéressant et positif dans une prudente, mais réelle, pensée réformatrice. En sommes, on est devant une personnalité complexe que l'on ne peut ramener à quelques fausses caricatures du genre du double langage. »

Et face à des épisodes de violence, le fait à souligner dans les années 2000 est, contrairement à une attitude islamophobe qui tend à tout amalgamer, que l'on fera des distinctions claires. Le fait qu'en grande majorité (et à part d'extrémistes musulmans et non musulmans), dès le départ, tout le monde (musulmans et non musulmans) a fait la distinction nette entre ce geste des attentats de New York et Washington et l'islam, cela a contribué à clarifier le regard et le propos qui dans les années 1980-90 étaient plus confus, tant chez les musulmans que les non-musulmans.

Même les attentats qui ont lieu en Europe, en 2004 celui de Madrid et en 2005 celui de Londres, inspirés par la mouvance al-Qaïda, ne modifient pas dans le fond une attitude qui distingue islam et terrorisme.

Le déclenchement de la guerre d'Afghanistan et puis celle d'Iraq, dénuée de tout fondement juridique, de même que les détentions abusives à la prison de Guantanamo restent des épines graves et perturbantes pour tout le monde, vécues probablement de manière différente entre musulmans et non musulmans, mais ne semblent pas frapper le cœur des dynamiques en cours.

D'autres éléments de contexte sont à relever pour comprendre les dynamiques des années suivantes, car des éléments nouveaux dans les relations entre musulmans et non musulmans font leur apparition.

Le début des années 2000 voit, dans la région d'Anvers, des épisodes dramatiques et tendus. En novembre 2002, un enseignant de religion islamique de Borgherout est abattu d'un coup d'arme à feu. Geste isolé, mais à placer dans le climat malsain, alimenté par l'extrême droite flamande. Le contexte est tendu.

Un leader improvisé et éphémère, mais certainement charismatique, Dyab Abu Jahjah, un étudiant libanais, fonde la Ligue arabe européenne après avoir lancé des jeunes dans des patrouilles de défense contre ce qu'on considère comme des attitudes agressives de la part de certains policiers, influencés ou qui adhèrent au climat négatif engendré en Flandre par l'extrême droite nationaliste. Tout ceci n'était pas pour détendre l'atmosphère et ce geste ne servait pas à grande chose, sauf à jouer la provocation et à envenimer les tensions.

Au-delà de ces épisodes, on voit émerger pendant la décennie 2000 une dynamique nouvelle. C'est une opposition entre des positions extrêmes qui se font face : l'une émanant de populations musulmanes, l'autre émanant de personnes non musulmanes. La nouveauté consiste dans le fait que cette polarisation est réciproque, alors qu'auparavant il s'agissait d'une hostilité venant du côté non musulman (par exemple du milieu du Vlaams Belang, ou de milieux intellectuels) mais sans contre-position musulmane (mise à part la plainte). Aujourd'hui elle est symétrique. Deuxièmement, cette opposition ne porte pas (seulement) sur des questions en général, sur des images, mais porte sur les pratiques concrètes du vivre ensemble. Troisièmement, cette contraposition se formule dans des termes qui rendent toute tentative de discussion et de négociation très difficile.

Ces positions opposées ne sont pas tellement liées à des positions doctrinales : ainsi par exemple l'épisode des caricatures du Prophète Muhammad (2006), le discours pour le moins maladroit du Pape Benoît XVI à Ratisbonne ne donnent pas lieu en Belgique à des grandes manifestations ou déclarations. Tout comme le roman de Salman Rushdie n'avait pas suscité de grandes clameurs. Les positions les plus contrastées sont celles où religion et construction sociale s'entremêlent concrètement. Au cœur de ces contrastes, la question du port du



foulard devient centrale et revient à l'avant de la scène vers 2008-2009, vingt ans après les premiers débats. En vingt ans, il n'a pas été possible de trouver une issue<sup>20</sup>.

La position qui émerge au sein de la population musulmane semble portée par une nouvelle génération musulmane, souvent cultivées, au croisement de plusieurs éléments. On y trouve un mélange de revendications identitaires de type social, des revendications d'accès à des droits qu'on considère bafoués, des revendications religieuses islamiques (comme la revendication du port du foulard, portée même par des personnes qui n'ont pas d'attaches religieuses, au nom du principe d'identité), des postures de type anti-impérialistes, le tout teinté d'un regard ethno-racial qui divise le monde entre blancs et les autres et coiffé de références à l'islam. En France, cela trouvera son expression dans le mouvement des « Indigènes de la République » lancé en 2005. Des figures jouent un rôle de symbole : comme Malcolm X, les *Black Muslims*, voire les *Black Panthers*, sont des référents symboliques. Ou encore, mais alors le référent est plus complexe et plus riche, la figure du martiniquais Franz Fanon, engagé dans la guerre de libération algérienne.

Cette dynamique<sup>21</sup> devrait être comprise plus profondément. Elle est surtout masculine, même si des femmes s'y engagent également. Ce qu'on peut observer c'est qu'à partir du milieu des années 2000, on se trouve devant un type d'enjeux nouveaux qui incluent la référence à l'islam dans d'autres constellations de références identitaires et sociales.

Évidemment, tout ceci déborde largement le train-train du débat autour de l'Exécutif des musulmans, mais montre une polarisation inédite dans laquelle l'islam est impliqué.

En face de ces dynamiques qui émergent au sein des musulmans européens et belges, surgit une autre polarisation au sein des non-musulmans qui prend des visages multiples.

Une première polarisation manifeste une hostilité radicale à l'égard de l'islam. Elle s'exprime dans un nouveau terme : Eurabia. C'est l'essayiste britannique Gisèle Littman-Orebi, qui signe avec le nom de Bat Ye'Or, qui met en circulation cette expression dans son livre publié en 2005 : *Eurabia : The Euro-Arab Axis* (Fairleigh Dickinson University Press, Madison, New Jersey)<sup>22</sup>. *The Economist* de juin 2006 en fera sa couverture. Dans le monde des médias anglophones ce terme est devenu courant. Avec le terme de Londonistan, on est devant un regard dramatiquement inquiet sur l'absorption du monde européen par l'islam et le monde arabe.

Si Bat Ye'Or prend ses positions en lien avec la réalité du conflit israélo-palestinien, d'autres polarisations ont d'autres origines. C'est ainsi que le monde agnostique et athée, et plus largement parmi ceux qui sont préoccupés par le devenir d'un État sécularisé, manifeste une forte hostilité à l'islam en raison de son dynamisme, de sa visibilité et surtout des revendications relatives au port du foulard. Cette revendication musulmane actuellement généralisée est considérée à la fois comme un dangereux retour des injonctions religieuses dans l'espace public et comme une régression des droits de la femme. Parfois cette réaction

<sup>20</sup> J'ai retracé des éléments de ce débat dans F. Dassetto, *La construction de l'islam européen*, op. cit., 1996, pp. 44-45. Concernant cette controverse en Belgique, dans les dernières années : *L'Iris et le Croissant*, op. cit., 2011, pp. 81-88. Sur mon interprétation de la construction de cette obligation et de ce débat, on peut lire : « Foulards, signes, rencontres », *Cismoc Papers on-line*, 2004.

<sup>21</sup> On pourrait dire que la vision et le geste de Souhail Chichah et ses amis lors de la conférence à l'ULB de Caroline Fourest, en février 2012, se situent quelque part dans cette mouvance.

<sup>22</sup> L'auteure, juive égyptienne, avait déjà publié dans les années 1990 un livre sur le statut des *Dhimmi*. Le fait qu'elle soit clairement pro-israélienne ne contribuera pas à faciliter un débat avec les musulmans.

est tout simplement conduite au nom d'une hostilité de principe par rapport au religieux, considéré comme aliénant en soi. Et les musulmans sont considérés comme les vecteurs plus importants de ce retour du religieux.

Du côté du monde chrétien, catholique en l'occurrence, l'hostilité à l'islam est conduite au nom de la défense d'une identité européenne, de ses racines chrétiennes et en même temps au nom d'une défense de l'identité catholique vécue comme une citadelle minorisée en voie de désagrégation. Cette position n'est pas celle des hiérarchies catholiques ou protestantes et de la majorité des fidèles. Ce sont des groupes marginaux dont l'importance provient plutôt de la publicité que leur font des médias ou certains dénonciateurs<sup>23</sup>.

D'autres encore expriment une inquiétude démographique, mélangée aux autres inquiétudes : elle s'exprime dans l'idée d'une peur de « l'envahissement » par les musulmans. Envahissement démographique et envahissement religieux.

Des écrits comme ceux de Oriana Fallaci ou de Caroline Fourest, sous des tons différents, alimentent ces inquiétudes et ces hostilités. Le succès de leurs livres qui se vendent à des dizaines et à des centaines de milliers d'exemplaires est interpellant.

Toutes ces inquiétudes sont diffuses. Mais on assiste à l'accroissement de formes organisées minoritaires, qui se manifestent avec vigueur et qui forment de manière radicale une hostilité à l'islam, aux musulmans.

On assiste ainsi à l'émergence d'un affrontement entre les positions identitaires ethno-social-religieuses de certains milieux musulmans et celles de milieux non musulmans.

Autrement dit, la nouveauté des années 2000 est l'apparition de postures qui s'opposent et dans lesquelles l'islam n'est pas seulement objet d'un constat multiculturel ou un enjeu inter-culturel, mais devient véritablement un enjeu sociétal. Ce qui était bien prévisible. Mais le fait est que cet enjeu se formule, dans un cas comme dans l'autre, dans des modalités extrêmes. Dans ces postures, cela ne peut aboutir qu'à l'affrontement.

Entre parenthèse : les vicissitudes récentes de l'ULB avec l'affrontement Caroline Fourest *versus* Souhail Chichas, précédé par des vicissitudes (comme l'interdiction au conférencier Ramadan) au sein de cette université, sont l'expression de cet affrontement.

La presse, si importante pour forger les opinions, parvient moins que jamais à comprendre les processus en cours. Elle souffle le chaud et le froid. Elle s'agite sans parvenir à prendre du recul. Pour prendre un exemple, *Le Vif-L'express* produit en septembre 2007 un numéro hors-série : « Islam derrière le voile » qui produit une analyse complète et critique de la réalité de l'islam et, un an après, en septembre 2008, il lance une couverture au titre : « Comment l'islam menace l'école » qui n'est pas fait pour introduire une analyse sereine. C'est un exemple parmi d'autres. Ces derniers temps, certains titres en première page du quotidien *Le soir*, semblent vouloir jouer à verser de l'huile sur le feu et contrastent souvent avec le contenu des pages internes de ce quotidien. Ou bien ces titres sont mis juste pour faire vendre. Ou bien il y a des divergences fondamentales dans la rédaction de cet influent quotidien bruxellois.

Dans ce contexte, une instance musulmane serait utile. Mais on est loin du compte. Et revenons plus directement aux questions de cette instance musulmane, tout en rappelant d'abord des faits qui vont l'influencer directement.

---

<sup>23</sup> Comme le groupe insignifiant « Belgique et Chrétienté » fondé par Alain Escada.

En 2003, le parti islamiste turc, AKP, gagne les élections, et son président, Tayyip Erdogan, est nommé Premier Ministre. Le long chemin de l'islam politique turc aboutit ainsi à une étape importante et l'État turc glisse lentement vers un État qui tend vers une sortie de la laïcité pure et dure du kémalisme. Le profil de la dirigeance de l'État ayant changé, la politique de la Diyanet change de registre en conséquence et devient de plus en plus interventionniste à l'égard de la communauté musulmane. Se dessine une stratégie assez claire qui fait le lien entre l'identité turque-islamique des populations d'origine turque résidante en Europe et la pression faite pour l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Par ailleurs, entre la Diyanet et les anciens mouvements islamistes opposants, les Milli Görüs et les Suleymanci, c'est la trêve, voire l'alliance. L'islamisme sous l'hégémonie de l'AKP a le vent en poupe. Ceci aura des effets majeurs sur le devenir de l'islam turc en Belgique et de l'Exécutif des musulmans.

Le 16 mai 2003, une série d'attentats frappent la ville de Casablanca faisant plus de quarante morts. Le Maroc, qui se pensait en partie préservé du radicalisme islamique, est sous le choc. La thèse gouvernementale qui ressemble à une politique de l'autruche est que ce radicalisme est externe au Maroc. Et le fait que parmi les assaillants il y ait de personnes venant d'Europe et de Belgique, amène l'État marocain à développer une politique islamique dans le contexte de l'émigration européenne. Selon la thèse officielle, le « naturel » islam modéré marocain serait contaminé par le radicalisme européen.

Ceci dit, reprenons le fil des vicissitudes de l'Exécutif et essayons de conclure.

En 2003-4 un nouveau conflit surgit à l'égard du nouveau président M. Boulif. La Ministre de la Justice du gouvernement Verhofstadt II (2003-2008), Laurette Onckelinx, sur base d'un manque d'appréciation sereine, dans le climat du post-11 septembre, conseillée peut-être par une Sûreté de l'État bureaucratisée et qui fait de la surenchère de crainte de se tromper, avec la crainte de l'islamisme politique, des Frères musulmans (éventuellement assimilés erronément à al Qaïda) auxquels M. Boulif et l'équipe qui le soutient sont assimilés, se laisse convaincre à débarquer M. Boulif et son équipe et à repartir à zéro<sup>24</sup>. Un épisode sombre de dénonciation amènera Boulif en prison pendant deux semaines. Il sera entièrement blanchi. Je ne sais pas si on lui a au moins présenté des excuses.

On prépare de nouvelles élections. La Ministre Onckelinx intervient en première main dans le culte. À l'époque j'ai parlé de « turquisation de la Belgique » pour dire qu'il me semble que le Royaume de la neutralité à l'égard des cultes s'engageait sur un terrain qui le dénaturait. La Ministre met en place une commission de techniciens et des « spécialistes » dont Hassan Bousetta d'origine marocaine, aujourd'hui sénateur PS, et Ayse Öz d'origine turque.

Parenthèse : juste dans l'ordre du symbole, le Premier Ministre Verhofstadt se fait le promoteur d'une conférence interreligieuse qui se conclut avec une déclaration en décembre

---

<sup>24</sup> Mal conseillée et d'une légèreté étonnante, ayant engagé dans son Cabinet, comme conseiller sur ces questions, son ex-mari, Marocain d'origine, et loin d'avoir une compétence quelconque sur les questions relatives à l'islam. Évidemment devant la puissante ministre ce fait, pour le moins bizarre, fut passé pudiquement sous silence.

L'épisode de la liquidation de la présidence Boulif fut une erreur de la part de l'État belge qui a coupé l'herbe sous le pied d'une possible voie pour parvenir à une vitesse de croisière dans cette question. Possible, mais pas certaine. Dans la foulée de ces événements, on lance l'idée d'Assises de l'islam, saluées par la presse comme un salut. Comme si par un coup de baguette magique des Assises surgies de rien pouvaient aboutir à quelque chose.

2004. Il n'y aura pas de guerre entre religions en Belgique. On le savait. Il y a, en plus, une déclaration officielle et le Premier Ministre y gagne un moment de gloire.

C'est dans le contexte international de l'après 11 septembre, combien présent sur la scène belge, qu'en mars 2005 ont eu lieu de nouvelles élections de l'Exécutif, selon la procédure mise en place par la commission Onckelinx. La participation sera faible. Des mosquées et des groupes marocains, qui n'ont pas digéré l'évincement de l'ancien président et de son équipe, ainsi que l'immixtion de la Ministre de la Justice, boycottent les élections. Il n'empêche : pour la Ministre et sa commission, ces élections devaient être un nouveau départ après la *tabula rasa* faite du passé.

C'est une aubaine pour le côté turc qui aspire au pouvoir. Et, en effet, le président sera Coskun Beyazgul, jeune de la deuxième génération, ayant fait des études de théologie en Turquie et devenu fonctionnaire de la Diyanet. La Diyanet contrôle assez largement le tout.

Deux ans après cette élection, c'est le clash. Apparaissent des malversations financières de l'un ou l'autre responsable, qui avait acquis les grâces de la Ministre et de son Cabinet. Clash presque inévitable entre autre parce que la Ministre, qui raisonne seulement en termes de forme institutionnelle et d'argent a accru la dotation déjà substantielle de l'Exécutif en lui octroyant plus d'un million d'euros pour son fonctionnement. Les vautours ou les incompetents sont là pour gaspiller ce beau magot.

L'Exécutif est dans l'impasse. Des gens sont enquêtés pour malversation.

Entre temps, changement de gouvernement et de ministre de la justice. À la socialiste Onckelinx succède le CD&V Jo Vandeurzen sous le transitoire gouvernement Verhofstadt III. Et puis, sous les gouvernements Leterme I, Van Rompuy, Leterme II (le tout entre décembre 2007 et décembre 2011) succède au ministère de la Justice le CD&V Stefan De Clerck. Ces Ministres, ne voulant pas se brûler à la manière d'Onckelinx, feront surtout de leur mieux pour ne rien faire.

Un petit noyau de membres élus de l'Assemblée et de l'Exécutif tente de proposer des voies alternatives (on parle d'alternative démocratique) quelque peu généreusement illusoires, sans succès. Pour finir Beyazgul et son équipe sont déboulonnés en 2008. Un nouveau président est nommé, l'enseignant et imam de la Diyanet Semsettin Ugurlu. Le pouvoir reste dans les mains de la Diyanet. L'ex-président Beyazgul est attaché à l'instance de la Diyanet dont il devient l'homme fort. Les Marocains, de la population aux instances consulaires au pouvoir au Maroc, sont frustrés par leur absence de cette instance. Ils avaient peut-être pensé, erronément, que leur boycott allait bloquer le processus.

Le nouvel Exécutif est chargé de proposer une réforme. En effet, il ne parvient pas à proposer quelque chose de sérieux ni à entamer une réflexion de fond. Ceci tant en raison des conflits internes que de l'incapacité des personnes.

Entre temps deux faits. Du côté marocain, on tente le tour de force de susciter une association qui serait le pendant de la Diyanet turque<sup>25</sup>. Cette association (Rassemblement des musulmans de Belgique)<sup>26</sup> a un peu la saveur d'une opération de façade et d'une opération étatique marocaine, mais elle est acceptée comme interlocutrice, notamment par le Ministre

---

<sup>25</sup> Dans la même foulée, le Maroc installe à Bruxelles en 2010 un Conseil des Uléma marocains à l'étranger.

<sup>26</sup> Sur cette association cfr F. Dassetto, *L'Iris et le Croissant*, op. cit., pp. 140-142.

De Clerck qui d'ailleurs ne s'intéresse que bien marginalement à ces questions. Il n'aura même pas dans son Cabinet quelqu'un un tant soit peu compétent en la matière.

Par ailleurs, le petit groupe de outsiders, élus à l'assemblée tente de faire passer l'idée d'un mouvement démocratique fondé surtout sur l'associatif, réédition de l'idée de l'instance démocratiquement élue. En 2010-2011 tout est suspendu entre la fin de règne du gouvernement Leterme et l'arrivée du gouvernement Di Rupo. La nouvelle Ministre VLD entre en scène.

#### **4. Un bilan de ces vingt-trente ans**

Essayons maintenant de faire un bilan de ces vingt-trente ans.

##### **a) *Une parenthèse pour commencer: à propos du chef du culte démocratiquement élu***

Dès 1991, tout le monde, des musulmans, les autorités publiques, le Commissariat royal à la politique des immigrés qui est fortement intervenu, les journalistes, et les multiples commentateurs non musulmans se sont enthousiasmés à l'idée d'un « chef du culte démocratique ». Devant le danger de l'islamisme « intégriste » (comme on disait à l'époque) ou radical, voici qu'en Belgique on a trouvé la formule : celle du vaccin « démocratique ». On avait beau émettre quelques doutes. On n'était pas écouté.

Pourquoi des doutes ? Pour les raisons suivantes.

Tout d'abord des doutes quant au fait que l'autorité musulmane se doit d'être démocratique. Cette idée était devenue une évidence parmi de nombreux non musulmans (hommes politiques, commentateurs, etc.) : les musulmans « devaient » avoir une instance démocratique. Ce qui est une exigence particulière appliquée aux musulmans et qui n'est pas appliquée aux autres cultes ou à la morale laïque. La loi ne dit pas que le « chef du culte » doit être élu démocratiquement. Mais la pensée politiquement correcte de l'époque (et peut-être actuelle) allait dans ce sens.

Ensuite au sujet de l'illusion, surtout des pouvoirs publics et des médias, que cette instance démocratique aurait servi de couvercle ou de vaccin contre l'islam radical. Ceci, à partir de l'observation que les dynamiques de l'islam ont une autonomie et échappent facilement à tout contrôle idéologique.

Troisièmement, on confondait (et on confond toujours) processus électoral et démocratie. Car si un système de suffrage plus ou moins large est une condition indispensable pour une démocratie, il n'est pas la condition suffisante. Pour diverses raisons.

Tout d'abord une démocratie, pour fonctionner, a besoin de partager une vision sur le collectif. Or, aucun débat n'a eu lieu parmi les musulmans religieux et aucun consensus n'a eu lieu quant à la fonction de cette instance représentative. Et ce débat continue à ne pas exister. J'y reviendrai plus loin. Autrement dit : on vote pour des gens. Mais pour que ces personnes fassent quoi ? Certains diront : c'est simple : gérer les affaires du culte selon la loi belge. C'est encore une illusion : comme si c'était possible de séparer la gestion du culte d'autres fonctions spirituelles et morales. J'y reviendrai.

Ensuite : une « démocratie d'individus », c'est-à-dire sans la médiation d'instances consolidées dans la durée et ayant engrangé des règles internes de régulation, risque les développements les plus inattendus, car ce système ouvre largement la porte à toute sorte de leaders improvisés, affairistes ou non, avec bonnes intentions ou non, et laisse la porte

ouverte à des influences inattendues et sournoises qui peuvent d'autant plus se déployer qu'elles ne sont pas contrastées par des instances en concurrence qui se contrôlent et se critiquent publiquement réciproquement. Le transfert pur et simple du modèle électoral était bien illusoire. Et ce ne sont pas des coalitions de circonstance qui répondent à cette question.

Et enfin le transfert pur et simple d'un modèle politique à une réalité religieuse est pour le moins inopportun. Un système électoral implique rivalité et compétition, le tout cadré par la loi et les principes d'une constitution. Si on introduit seulement la compétition et la rivalité sans tout le reste alors ce sont, de manière inévitable, l'affrontement, l'hostilité et le déchirement. D'autant plus que des instances d'État (turc, marocain...) s'en mêlent en privilégiant leurs intérêts partisans. Et puis, de toute manière, une religion c'est autre chose qu'un système politique et il ne peut pas fonctionner avec ces logiques.

Les musulmans, leurs intellectuels et dirigeants, incapables d'aboutir et de faire émerger un leadership spirituel et moral ont plongé dans cette logique « politicienne ». Le résultat fut que les élus n'étaient pas nécessairement ceux qu'on attendait. Du côté musulman, il n'y a jamais eu de consensus pour accepter les personnes légitimées par ce processus électoral.

Du côté de l'État, on porta, disons des « réserves », au sujet de ces élus. C'est le fameux screening. Ce qui pose la grosse question : ces personnes sont en Belgique, ne sont pas accusées d'actes criminels, elles sont évaluées à la lumière d'une liste rouge de la Sûreté de l'État, liste dont d'ailleurs les critères restent confidentiels. Cet État non seulement accepte, mais dans ce cas pousse, à ce processus électoral. Et après coup, il dit : non les élus ne sont pas ceux qui me conviennent. Cafouillage considérable de l'État. Et en effet, depuis 1990 il y a eu quatre élections. Et on en est au même point.

## **b) Les pouvoirs publics belges**

Sur la question de l'instance représentative, c'est le Ministre de la Justice qui est compétent. Il faut dire que ces Ministres ont beaucoup de chats à fouetter et qu'en général ils n'ont pas beaucoup de compétences en la matière, ni ne savent s'entourer de personnes compétentes. Depuis Jean Gol dans les années 1970, je ne pense pas avoir jamais vu un Ministre de la Justice qui ait montré de l'intérêt et qui ait agi avec compétence. C'est déjà bien quand il agit sans faire de dégâts. Et ce, jusqu'à présent quel que soit son parti : libéraux, sociaux chrétiens flamands ou francophones, socialistes francophones, tous ont surtout agi dans une connaissance approximative de la réalité et sur base de dossiers bien mal instruits. En somme, l'État fédéral, via ses Ministres compétents successifs a souvent cafouillé dans le traitement de ces questions. C'est certain. Certains ont cafouillé plus que d'autres et ont même fait des dégâts (je ne pense pas que les Régions, pour ce qui est de leurs compétences, sont mieux outillées).

Il est clair que les instances de l'État et les instances politiques doivent trouver un profil nouveau entre la neutralité indispensable et le souhait que cette question se résolve. Une réflexion devrait être menée, et pas seulement sous l'angle gestionnaire et sous l'angle de la norme, comme le plus souvent c'est fait.

La sphère politique, en général, aurait avantage à s'interroger sur ces interventions faites parfois au-delà des compétences strictes prévues par la loi et les principes constitutionnels. Ou plus simplement, en restant dans un minimum de réserve quant aux sphères de compétences. Le rapport du politique à la religion musulmane n'a pas à être différent de celui qu'il entretient à l'égard d'autres cultes.

Ceci étant dit, contrairement à un argument souvent entendu dans la bouche de musulmans, ce n'est pas avant tout et en premier à l'État belge que revient la responsabilité de l'impasse. Celle-ci revient avant tout à la réalité sociologique des musulmans belges. Car, quoi qu'en disent parfois des musulmans, l'État belge n'a ni aucune envie, ni aucun intérêt à intervenir dans ces questions, ni à poser des obstacles. Il a été amené à intervenir (certes de manière maladroite) suite aux impasses, aux conflits internes, aux cafouillages des musulmans, de leurs organisations et de leurs leaders.

Et c'est à l'honneur de l'État d'avoir continué à suivre des procédures afin que le culte musulman soit traité de manière la plus équitable possible par rapport aux autres cultes<sup>27</sup>.

Les Régions ont fait plus ou moins leur boulot pour avancer dans certains dossiers et ce malgré le relatif chaos de l'instance musulmane. Les cafouillages de l'organe central du culte n'ont pas été utilisés comme excuse pour ne rien faire, ce qui, tout compte fait, aurait pu être un argument pertinent. C'est ainsi que, malgré tout, des mosquées sont reconnues, des parcelles musulmanes dans les cimetières sont ouvertes, des aumôniers sont nommés et les enseignants de religion islamique sont désignés. Beaucoup de choses ne sont pas faites, mais celles-là ont avancé.

### **c) L'administration de l'organe central du culte**

L'Assemblée des musulmans, l'Exécutif ne marchent pas, mais grâce aux Régions qui ont respecté leurs engagements et à l'administration rattachée à l'Exécutif qui a fait tant bien que mal son travail et a introduit des dossiers, pendant les dix-quinze dernières années, l'institutionnalisation concrète de l'islam a eu des résultats. Les fonctionnaires de l'administration de l'Exécutif, rémunérés par le budget alloué par l'État à des niveaux semblables aux fonctionnaires de la Communauté française, sont convenablement payés. Et ils ont fait plus ou moins leur travail en conséquence. Une discussion pourrait s'ouvrir autour de l'inspection de la religion islamique, apparemment occupée par diverses choses.

### **d) Les difficultés musulmanes**

Essayons d'analyser les raisons pour lesquelles, en regardant du côté musulman et au bilan de ces vingt dernières années, la création de cette instance est toujours dans l'impasse. Pour plusieurs raisons.

Commençons par la moins lourde, mais qui n'est pas sans implications : la fracture flamande-francophone parmi les musulmans belges. Les musulmans sont pris par le jeu de l'État belge et par la culture de la fracture flamande-francophone au sein de cet État. Ils y ont un peu échappé ; une certaine communication est restée possible. Mais, à certains moments, la division linguistique a pesé et a rendu inévitable la création de deux collèges, l'un flamand et l'un francophone. Il en faudrait peut-être trois ou quatre, selon les Régions.

Plus lourde de conséquences est la fracture par nationalité d'origine. L'islam belge reste cloisonné par ces critères nationaux. La Turquie joue à fond cette carte. Les Albanais s'alignent

---

<sup>27</sup> Il ne faut pas oublier qu'en raison de la loi belge des cultes, le culte musulman et l'enseignement de la religion islamique bénéficient en Europe du financement plus important. En matière d'enseignement de la religion islamique, c'est l'effort en chiffre absolu le plus important d'un État européen. Ceci, qu'il soit bien clair, non pas pour une faveur faite aux musulmans, mais parce que la loi belge des cultes et de l'enseignement des religions et de la morale laïque est très généreuse.

sur la posture turque et ont créé une fédération nationale albanaise. Les Marocains tentent, comme il a été dit plus haut, d'aller dans le même sens. Les autres nationalités, arrivées plus récemment, sont spectatrices.

Le rôle de l'État turc et de la Diyanet (et des fonctionnaires de cet organisme), qui donnent le ton de cet ancrage national, parfois aux teintes nationalistes, est déplorable. Et si on peut comprendre que des fonctionnaires venant de Turquie (comme le président tournant de la Diyanet) jouent cette carte, il est assez incompréhensible que des musulmans turcs belges, éduqués en Belgique, la jouent aussi. Et que des Marocains, parfois fonctionnaires de l'État belge, jouent à leur tour une carte nationale marocaine. Croire, en plus, que cet islam étatisé est un rempart contre le radicalisme ou le salafisme est vraiment une illusion. Cet islam-là, ne fait pas sens pour les populations et les jeunes ici.

Probablement guidés par de bonnes intentions, ils empêchent, en cherchant la voie facile du cloisonnement national, de penser à des nouvelles solutions, et en fonction de l'avenir de l'islam belge.

Troisième difficulté : la loi belge des cultes, les réflexes institutionnels belges, la captation des ressources, le transfert borné de modèles politiques vers une réalité religieuse, la non-prise en compte des processus sociologiques à l'œuvre ont construit progressivement l'émergence de factions partisans qui s'affrontent. À cause de cela, la situation est aujourd'hui plus difficile à résoudre qu'il y a vingt ans. Et en continuant dans la même foulée, la situation à l'avenir ne fera qu'empirer.

Quatrième difficulté : si des instances d'origine agissent si facilement et si ces perspectives nationales sont empruntées, si l'État belge a des possibilités d'intervention, c'est que la grande carence de l'islam belge (mais il en est de même pour l'islam européen) est l'absence d'un leadership moral et intellectuel musulman.

Il y a dans l'islam sunnite belge (et européen) beaucoup de leaders locaux. Beaucoup trop même. D'où, entre autres, la multiplication de mosquées où chacun veut bâtir son territoire et son champ d'exercice du pouvoir. Mais il n'y a pas de leadership, au sens d'un ensemble intellectuel et moral qui a un minimum de cohérence, qui a un minimum de confiance, qui peut donc avoir un minimum de dialogue interne et surtout qui peut s'élever au-dessus des intérêts particuliers, au dessus des connaissances limitées, vers un intérêt général. Et un leadership qui, au nom de ces qualités d'ensemble, bénéficie d'un certain respect et reconnaissance. C'est un peu ce qu'on attend d'un leadership d'une instance qui prétend faire une certaine guidance d'un groupe, et particulièrement d'un groupe religieux ou philosophique.

En faisant ce constat, il importe de noter que cette carence de leadership est propre à toute émigration. Le sociologue américain W. Thomas l'avait déjà observé dans les années 1920 auprès des immigrants polonais aux États-Unis. Mais que cette situation perdure quarante-cinquante ans après le début de l'implantation de l'islam devrait interpeller les musulmans actifs et ceux qui prétendent se mêler des affaires musulmanes.

## 5. Que faire donc ?

Il y a fort à parier que la réflexion qui prévaudra pour sortir de cette nouvelle impasse de l'instance musulmane procédera du tropisme habituel en cours depuis vingt ans, tant chez les musulmans que chez les multiples non musulmans qui interviennent dans ces questions. Tout le monde s'agitiera : des journalistes aux hommes et femmes politiques, des instances



musulmanes plus ou moins constituées à celles qui s'improvisent, des techniciens du droit des religions aux pseudo-spécialistes.

Le tropisme sera : c'est urgent d'inventer une instance, le plus vite possible. Et on replongera dans des alchimies institutionnelles ou en répétant l'opération électorale ou en proposant des pseudo-formules du genre : une fédération de fédérations, une instance de pure administration à la manière des protestants ou autre chose encore. Tout ceci pour aboutir à des solutions qui ne dureront que jusqu'au prochain conflit.

Au bilan de ces décennies passées, il y aurait une question à poser : si, malgré les efforts, malgré les moyens importants, financiers et institutionnels, malgré les bonnes volontés, il n'a pas été possible de parvenir à une solution, la raison n'est-elle pas qu'il manque aujourd'hui, parce qu'on n'a pas su, ou voulu, commencer par là, tout comme hier, les conditions sociologiques pour qu'une instance religieuse et culturelle musulmane sunnite acquière le statut et la force symboliques et moraux suffisamment consolidés et pouvant être considérés comme tel par l'ensemble des musulmans ?

Poser cette question ne signifie pas conclure à l'impossibilité d'une telle instance. Mais signifie que celle-ci n'existera pas si les musulmans ne se donneront pas du temps pour construire les conditions qui la rendent possible.

De ceci découle qu'il est urgent de mettre en stand-by la question institutionnelle d'un Exécutif sur le court terme. Et ce n'est pas une objection pertinente et très sommaire, celle qui consiste à dire : tellement de temps s'est passé, maintenant il faut aboutir vite. Justement. On tenait déjà les mêmes propos en 1990.

Comme on l'a dit, la petite administration et son secrétariat général ont fait leur travail en l'absence pratique de toute instance. Ils pourront continuer dans la routine actuelle, avec certaines garanties de transparence, de cadrage, de contrôle, d'efficacité.

Mais, parallèlement, les musulmans devront œuvrer dans des modalités certainement pas simples, pour que dans cinq, ou plus probablement dix ans, une réalité nouvelle, avec un leadership nouveau et consolidé, devienne possible. Et il ne s'agit pas de courir derrière l'idée ou l'énigme improvisation (souvent relayées par les médias en manque de boussole), telles que des Assises de l'islam belge, ou un mouvement démocratique, ou une instance technique à la manière des protestants, autant de choses qui, par miracle, tout d'un coup, feraient apparaître une solution. Il ne s'agit pas de se limiter à dire « il n'y a qu'à... ». Il s'agit d'accomplir un long et profond travail de préparation. Il ne s'agit pas non plus de vouloir mélanger, comme certains l'ont souvent fait dans le passé, les dimensions culturelles du fait musulman avec les dimensions religieuses. La question de l'instance musulmane concerne les musulmans et les associations musulmanes qui adhèrent à la réalité religieuse de l'islam et pas à la réalité génériquement culturelle.

L'hypothèse d'un résultat à partir d'un temps préparatoire aurait d'autant plus de chances d'émerger que ce moment d'attente laborieuse ne serait pas pressé par la compétition du pouvoir, par la pression ministérielle ou par la rivalité entre États.

Ce temps préparatoire devrait, entre autres clarifier, réfléchir, penser quelques questions majeures.

### ***Instance chef de culte***

Et pour commencer cette réflexion, qui n'a jamais été faite à fond, consisterait de la part des musulmans sunnites, tout comme des chiites, à se demander quel type d'autorité ils souhaiteraient en Belgique et pour quoi faire.

En général on commence par penser au modèle de cette instance. Plusieurs pistes ont été évoquées :

- le modèle électoral déjà expérimenté, éventuellement élargi ou restreint : ce modèle a déjà brûlé beaucoup d'énergies ;
- le modèle confédéral (à la manière protestante) qui regroupe des fédérations existantes. Cette solution a la cote auprès de la Diyanet, plus généralement chez les Turcs organisés par fédérations (celle des Milli Görüs, celle des Suleymanci) ou chez les Albanais qui ont regroupé les quelques mosquées belges dans une fédération ou encore, peut-être, chez les Pakistanais. Ce modèle consacre définitivement les cassures ethnonationales et correspond surtout aux attentes des « premières générations » et des États d'origine ;
- le modèle de désignation autoritaire par l'État ;
- le modèle participatif d'assemblée élargie, du genre des Assises de l'islam d'où surgirait une instance de type autogestionnaire ;
- le modèle de délégation par les autorités religieuses locales, constitué par les mosquées.

Et on pourrait continuer à imaginer des modèles. Les propositions de ces modèles (et d'autres encore) ont le défaut majeur de mettre la charrue avant les bœufs. Car on débat à propos des modalités techniques relatives à la mise en place de cette instance sans se demander ce que cette instance devrait faire.

Que l'État – dans une vue gestionnaire immédiate – ne demande rien d'autre que de disposer d'un interlocuteur pour gérer ce que la loi prévoit, on peut le comprendre. C'est ainsi que les protestants ont répondu à cette attente en créant leur instance purement administrative. Mais des questions se posent concernant les musulmans. Comme par exemple : cette solution adoptée par les protestants, démographiquement largement minoritaires et surtout constitués d'Églises différenciées et structurées, est-elle adaptée à l'islam sunnite ? Une religion comme l'islam, profondément unifiée en terme de foi, malgré les divergences et les rivalités concrètes, peut-être la principale religion du pays en nombre d'adeptes, ou bien la deuxième, pourrait-elle se satisfaire de cette solution technique ? Et cette solution technique serait-elle praticable ?

Et de surcroît : l'islam sunnite n'est-il pas en quête d'une autorité qui soit certes techniquement performante, mais qui soit en même temps une autorité intellectuelle, spirituelle et morale, car c'est dans la tradition musulmane ; et l'unité musulmane n'est pas une fiction mais est une réalité, même si elle est difficile ? Autrement dit : à l'islam belge il faut certainement une instance « représentative » auprès de l'État belge, mais compte tenu de l'ampleur des questions non seulement pratiques, mais intellectuelles et morales auxquelles l'islam belge est confronté, peut-il raisonnablement poursuivre son devenir sans une « autorité » (qui probablement ne pourrait être que collégiale) bien plus large ?

C'est évidemment aux musulmans de décider s'ils considèrent comme important de se confronter à ces questions.

Évidemment, pour aboutir, les musulmans, ensemble, pas par groupes nationaux, devront parvenir à débattre à travers un long et serein travail de préparation et sans la préci-

pitation de formules improvisées. Car de là découle la question de savoir ce que cette instance devra et pourra faire.

### **Besoins et attentes**

Du côté musulman, il manque un bilan des vingt-trente dernières années de leur action en tenant compte de l'ensemble de la population : des plus âgés et des plus jeunes, des hommes et des femmes (souvent on ne pense qu'aux hommes), des générations actuelles et de celles à venir. Et cette réflexion devrait parvenir à prendre toute l'ampleur et la hauteur nécessaire. Car, jusqu'à présent, l'implantation de l'islam en Belgique s'est faite pragmatiquement et spontanément, à coups d'essais multiples et de pas mal de confusion.

Une réflexion d'ensemble ne serait pas inutile. Elle aurait avantage à penser les demandes et les revendications et à les mettre en perspective. Et à les situer dans un contexte, ce qui consiste à tenir compte, non seulement des revendications musulmanes, mais aussi du fait que les musulmans belges s'insèrent dans le contexte de la société dont ils sont citoyens.

L'ampleur des domaines investis par cette implantation est considérable.

Par exemple. Une action importante a été l'ouverture de mosquées en grand nombre : cette multiplication de mosquées, parfois à quelques centaines de mètres l'une de l'autre, correspond-t-elle aux besoins à venir ? Si oui, quelle est la fonction de la mosquée ? Quelle insertion dans l'espace public belge ? Faut-il continuer le développement de mosquées « nationales » d'origine (turques, marocaines, etc.) ?

L'enseignement de l'arabe aux enfants a été et est un axe important. Au-delà de l'engouement pour cet enseignement, a-t-on fait un bilan de cet enseignement, à tout point de vue ?

Ou encore, la demande de la généralisation du port du foulard, du *niqab*, de la *burqa* a été un fer de lance du mode d'implantation, en l'ayant théorisée comme une obligation absolue. A-t-on pris la mesure de tout cela et a-t-on réfléchi sur la nature de cette obligation ?

D'autres domaines attendent une réflexion : depuis le halal et sa certification au pèlerinage à la Mecque en passant par les relations réciproques entre musulmans et non musulmans.

### **Islam belge et islam importé**

Les musulmans, en pensant notamment aux générations futures, auront aussi avantage à réfléchir sur leur mode d'existence en Belgique et en Europe. Islam de Belgique, flamand, wallon, bruxellois ou islam en Belgique ? Islam belge ou bien turco-belge, turco-européen, maroco-belge, maroco-européen où le qualificatif turc, marocain précède celui de belge, européen. Ou bien le contraire ? Ou bien un islam carrément importé telle quel de Maroc, de Turquie, d'Arabie saoudite ou d'ailleurs ?

Autant de perspectives auxquelles les musulmans belges, moins jeunes et plus jeunes, ne répondent souvent que par des affirmations peu argumentées et, surtout, qui ne font pas le lien entre cette affirmation et les implications de l'un ou l'autre choix.

Il est clair que l'islam belge, européen, ne peut pas s'isoler du reste du monde musulman. Mais il ne peut pas non plus se dispenser de se penser dans son ancrage européen, différent de celui des pays musulmans et produire un sens dans la société où il vit, sécularisée, plurielle, connaissant un État qui se fonde sur une autorégulation non religieuse.

Cette réflexion d'articulation entre l'ici et l'ailleurs du monde musulman est d'autant plus importante que les transformations en cours dans les pays musulmans du sud de la Méditerranée, les inévitables questions du pluralisme religieux, de sécularisme de l'État, auront des résonances en Europe. Les musulmans européens seront-ils seulement dépendants des idées venues d'ailleurs ou produiront-ils leur propre réflexion sur ces questions et apporteront-ils leur réflexion, à partir de leur expérience citoyenne en Europe, à la réflexion en cours dans ces pays ?

### ***Leaders, intellectuels***

Les musulmans auraient également avantage à faire le bilan de l'état de leur leadership et surtout de la préparation du leadership à venir.

Il serait difficile de continuer à revendiquer la reconnaissance de mosquées, l'enseignement de la religion, leur posture même au sein de la société belge, s'ils ne se posent pas la question du type de leadership et de l'avenir de ce leadership qui prétend représenter, gérer, enseigner, prêcher les musulmans. Pas mal de musulmans pensent que, parce qu'ils ont un diplôme d'étude ou parce qu'ils ont écouté des conférences ou lu quelques livres ou parce qu'ils sont animateurs dans la communauté religieuse, ou parce qu'ils détiennent un pouvoir quelconque, ils peuvent facilement assumer un rôle intellectuel, moral, d'enseignement, de prédication. Il faut bien plus. Et une communauté religieuse qui manifeste une telle adhésion religieuse, frappe par la carence d'un leadership à la hauteur de l'enjeu. Cette communauté aura des difficultés à se présenter de manière crédible si elle continue à recourir à des leaders extérieurs.

### ***Et en amont de tout : quel mode d'être de l'islam en Europe et en Belgique ?***

En amont de ces questions organisationnelles et institutionnelles, dans ce moment de réflexion, les musulmans pourront prendre la mesure de leur mode d'implantation en Europe.

Depuis les années 1970, portés par l'élan de réislamisation en cours dans toutes les sociétés musulmanes, les musulmans belges et européens, tout comme dans l'ensemble des pays où les mouvements migratoires les avaient amenés, ont œuvré à implanter, à socialiser, à rendre visible l'islam.

Cette implantation provenait d'une demande religieuse. C'était peut-être aussi une affirmation de préservation dans un contexte autre : préservation de structures familiales, préservation aussi des structures patriarcales. Les références à l'islam et à la morale islamique permettaient de maintenir les liens de la famille traditionnelle. Cette implantation provenait aussi d'une affirmation identitaire forte qui avait plusieurs composantes. Une affirmation historique : celle de la revanche du monde musulman à l'égard de l'Occident, et de l'Occident colonisateur ; celle de la revanche identitaire, culturelle et symbolique, qui se construisait en compensation d'une position sociale souvent marginale, et en contrepoids face à des aspects de la culture occidentale ou d'acteurs non musulmans ressentis comme porteurs d'une violence symbolique portée à l'égard de leur culture et de leur religion et à l'égard de la religion en général. Ou, tout simplement, une affirmation de foi.

Pendant toutes ces années d'implantation, les musulmans ont foncé dans leur affirmation identitaire. C'était probablement nécessaire et inévitable pour aboutir à des résultats. Dans certains cas, ils ont utilisé divers moyens que les sociétés démocratiques permettent

pour que les citoyens se fassent entendre : manifestations, droit, lobbysme intellectuel. Et ils ont utilisé la patience. Les résultats sont là et les musulmans devraient tirer un bilan de ces acquis.

Et surtout, ils devraient mesurer la portée d'un fait et d'un acquis majeur : la liberté d'expression religieuse et la légitimité acquise de la présence définitive de l'islam dans l'espace européen et belge.

Certes, il y a des groupuscules marginaux qui rêvent d'une Europe qui n'existe plus, sans musulmans. Mais ces groupes ne pèsent nullement. Le fait est que l'idée que l'Europe est aussi et définitivement un espace de présence musulmane est une donnée de fait. Et cette idée est passée et est devenue une évidence auprès des dirigeants politiques, des intellectuels et de la plus grande partie des opinions publiques.

Cette idée a été rendue possible et a été conquise parce que dans la philosophie politique, dans la théorie politique et dans la culture européenne, les principes de liberté d'opinion, d'expression, de culte, ne sont pas des façades, mais sont des réalités bien concrètes.

Les musulmans devraient alors mieux distinguer entre les difficultés, les lenteurs propres à toutes réalités institutionnelles et sociales (et ne pas se limiter à la plainte facile et souvent inadéquate à l'égard de l'islamophobie qui les frapperait) et ces acquis de fond. Les musulmans devraient prendre la mesure de cela et du grand acquis, tant pour l'ensemble des européens que pour les musulmans. Par la réalisation de cette implantation, les pays européens ont réussi à rester cohérents avec leurs principes. Et les musulmans ont réussi à mettre globalement en place les outils institutionnels qui permettent de maintenir leur fidélité religieuse<sup>28</sup>.

Pour affirmer leur adhésion religieuse, pendant les trente dernières années, des musulmans ne se sont pas fort encombrés du contexte. Il serait important un jour ou l'autre que des jeunes conduisent des recherches approfondies sur l'histoire du processus d'implantation. Porté par leur élan religieux et identitaire, des musulmans se sont affirmés, ont rendu visibles et ont affirmé leurs revendications. Ils ne se sont pas toujours rendu compte que ce mode d'implantation a été vécu par les non-musulmans comme une véritable violence symbolique. De nombreux non musulmans avaient et ont l'impression de ne plus avoir leur place dans leur pays ou d'être accablés par ces constantes demandes musulmanes. D'autant plus qu'elles sont en résonance, dans les faits, que les musulmans européens le veuillent ou pas, avec les soubresauts des pays musulmans.

S'il importe de prendre en compte que les musulmans avaient et ont l'impression de vivre une violence symbolique, il importe également de prendre en compte que le mode d'implantation et de revendication des musulmans a également imposé et impose une violence symbolique aux non musulmans.

Cette réalité était probablement inévitable dans cette première phase. Mais la question serait de se demander si, de part et d'autre, cette logique de l'implantation par la violence symbolique réciproque ne devrait pas à l'avenir laisser la place à une contextualisation réci-

---

<sup>28</sup> Et cet acquis de pluralisme, de liberté d'opinion est loin d'être évident dans le monde. Et, entre autres, dans un grand nombre de pays musulmans, c'est loin d'être le cas. Souvent les musulmans ont tendance à nier ce fait dans leur volonté apologétique de défendre ces pays. Hélas, la réalité de nombreux pays musulmans est bien une réalité d'absence de pluralisme, de liberté d'opinion et d'expression religieuse et convictionnelle. C'est un des drames de ces pays : celui de ne pas réussir à forger une vision politique leur permettant d'entrer dans le monde contemporain, fait de liberté, de circulations et de rester enfermés dans les logiques de leurs anciens régimes.

proque ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles perspectives, celles que l'on peut appeler de « co-inclusion réciproque ».

Il est possible que des agences extérieures, saoudienne, turque, marocaine ou que des idéologues de divers horizons (musulmans, chrétiens, athéistes, nationalistes) ne soient pas sensibles à cette question et considèrent que le mode de l'affrontement soit la meilleure manière possible pour l'affirmation de soi.

### **Pour conclure**

L'islam européen et belge est à un tournant majeur. Pour cela, l'islam belge devra prendre un peu de distance et ne pas rester englué dans les débats sur l'Exécutif et dans lesquels des intellectuels, des groupes intéressés et des hommes et femmes politiques tendent à l'enfermer ne fût-ce que par manque de vision.

Les musulmanes et les musulmans – et en particulier les jeunes – auraient avantage à saisir cette nouvelle situation d'impasse afin de prendre du recul et rebondir. Après la première transplantation, après la première phase d'implantation et de positionnement dans les nouveaux territoires dont les musulmans sont devenus citoyens, l'islam belge et européen devra faire un saut de qualité. Il ne pourra pas continuer dans le sillage des logiques des vingt dernières années, pragmatiques et relativement incohérentes, sous peine de rester dans une posture de marginalité au sein des sociétés européennes et sous peine de rester en dépendance constante d'influences exogènes de toutes sortes.

C'est aux musulmans et surtout aux jeunes d'origine musulmane, hommes et femmes, qui se vivent en lien avec le devenir religieux que reviendra la dure tâche et l'effort d'intelligence pour penser et préparer l'avenir.